



Volume 46 Numéro 1

Syndicat des travailleuses et travailleuses des postes

mai 2018

Négocier pour un avenir meilleur à Postes Canada

Depuis plusieurs années, les travailleuses et travailleurs des postes subissent les attaques de la direction et du gouvernement. Lors du lancement de la campagne Sauvons Postes Canada, combien de fois avons nous entendu dire que c'était peine perdue? Même certains de nos alliés croyaient qu'il était impossible de mettre fin aux compressions annoncées. Heureusement, nous ne les avons pas écoutés! Après des années de mobilisation, nous sommes finalement parvenus à triompher du programme du gouvernement Harper et à sauver la livraison du courrier à domicile.

Compte tenu des changements à la haute direction de Postes Canada et de la nouvelle orientation du gouvernement axée sur les services, il semble enfin y avoir une ouverture en faveur de l'expansion des services postaux.

La présente ronde de négociation est difficile et comporte de nombreux enjeux. L'unité et la solidarité n'ont jamais été plus importantes.

Banque postale

En octobre 2013, le STTP a lancé une campagne pour la création d'une banque postale. Il est vite devenu évident que la plupart des gens n'avaient jamais entendu parler de services bancaires postaux. Nous avons eu droit à des regards vides lorsque nous discutions de la question avec des alliés ou des représentants du gouvernement. Mais la création d'une banque postale est une idée sensée. Notre tâche première a donc consisté à sensibiliser les gens sur les services bancaires postaux et à leur expliquer comment ces services fonctionnent ailleurs dans le monde et comment ils pourraient fonctionner ici, au Canada.

De concert avec le Centre canadien de politiques alternatives, nous avons produit une série de rapports sur les services bancaires postaux et leur possible mise en œuvre dans un contexte canadien. Nous avons créé du matériel pour sensibiliser la population. Nous avons

tenu à Ottawa un symposium international auquel ont participé des experts provenant de banques postales d'un peu partout dans le monde. Près de cinq ans plus tard, notre travail commence à porter fruit.

Les services bancaires postaux gagnent en popularité. Sept cents municipalités des quatre coins du pays ont adopté une résolution appuyant la création d'une banque postale. Nos coordonnatrices et coordonnateurs de campagne ont accompli un travail formidable en faisant la promotion de cette idée novatrice auprès des municipalités, des alliés et même du gouvernement.

Aujourd'hui, plus que jamais, la prestation de services bancaires et financiers à Postes Canada

semble vouloir prendre forme.

Le Nouveau Parti démocratique s'est prononcé en faveur de la création d'une banque postale, idée qui fait son chemin sur la Colline du Parlement. En poursuivant la campagne, en maintenant nos liens avec les collectivités et en continuant d'exercer des pressions sur les élus politiques, il se pourrait fort bien qu'une banque postale voit le jour.

Changements climatiques

Parmi tous les défis que doivent relever les travailleuses et travailleurs des postes, s'il en est un qu'ils ne peuvent se permettre d'ignorer, c'est celui des changements climatiques

causés par l'activité humaine. Il s'agit de la plus grave menace qui pèse sur l'humanité aujourd'hui, et les travailleuses et travailleurs des postes ont un rôle à jouer pour la contrer. Heureusement, ils ne sont pas seuls à mener la lutte.

L'humanité doit agir collectivement pour réduire et éliminer les émissions de carbone et d'autres gaz à effet de serre. Postes Canada possède la plus importante infrastructure fédérale et le plus grand parc de véhicules au pays. Il lui incombe donc de jouer un rôle de premier plan dans cette initiative.

De concert avec ses alliés du mouvement environnemental, le Syndicat a lancé la campagne « Vers des collectivités durables ». Il y présente une vision de ce

que pourrait être un service postal au sein d'une économie neutre en carbone, et propose à Postes Canada de prendre le virage vert, notamment en offrant des services ciblés qui réduiraient les émissions de carbone.

En installant des bornes de recharge, Postes Canada pourrait contribuer à l'électrification du réseau routier et faciliter la transition du pays tout entier vers des véhicules électriques. Elle pourrait aussi réduire la congestion routière et les émissions de carbone en diversifiant ses services, et livrer, par exemple, des commandes d'épicerie passées en ligne. Postes Canada pourrait aussi installer sur le toit de ses installations des panneaux



Des factrices et facteurs ruraux et suburbains luttent pour l'égalité.

CONVENTION DE POSTE-PUBLICATION N° 40064660
RETOURNER TOUTE CORRESPONDANCE
NON DISTRIBUABLE AU CANADA AU :
SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET
TRAVAILLEUSES DES POSTES
377, RUE BANK
OTTAWA (ONTARIO) K2P 1Y3



Manifestation, en 2016, des travailleuses et travailleurs des postes devant le bureau de circonscription du premier ministre Trudeau, à Montréal.

salaires qui aideraient à générer de l'énergie propre pour alimenter ses opérations.

Enfin, elle pourrait, grâce à une banque postale, offrir des programmes ciblés qui faciliteraient le virage au vert.

Dans les négociations collectives en cours, le STTP demande à la Société de mettre sur pied dans chaque lieu de travail un comité mixte sur les changements climatiques. Ainsi, partout au pays, des militantes et militants contribueront à l'écologisation de Postes Canada.

Campagne contre les patrons intimidateurs

En janvier, lors d'une assemblée publique tenue à Winnipeg, le premier ministre Trudeau s'est fait poser une question sur le problème d'intimidation et de harcèlement qui perdure à Postes Canada. M. Trudeau a tout de suite accepté la responsabilité du problème et promis de s'y attaquer, ce qui est tout à son honneur.

Le Syndicat a par la suite invité ses membres à lui faire part d'actes d'intimidation et de harcèlement s'étant produit au travail.

Nous avons reçu un véritable déluge de récits faisant état de comportements agressifs au travail. Il ne fait aucun doute qu'il existe des problèmes graves dans nos lieux de travail, ce que nous savons tous depuis bien des années. La direction recourt au harcèlement et à l'intimidation pour réduire ses coûts, comme le savent trop bien ceux et celles qui ont subi des sanctions disciplinaires après avoir travaillé des heures supplémentaires aux termes de la clause 15.08. Le harcèlement aux mains des superviseurs est généralisé, et c'est un problème que la direc-

tion a du mal à gérer. Nous avons rencontré séparément la ministre Qualtrough et les plus hautes instances de la Société pour discuter de la question. Il ne fait aucun doute qu'un changement de culture s'impose à tous les niveaux à Postes Canada. Reste à savoir si la nouvelle direction de la Société saisira l'occasion et apportera des changements concrets.

Égalité

L'égalité est l'un des principaux thèmes de la ronde de négociations en cours. Les factrices et facteurs ruraux et suburbains sont depuis toujours traités comme des travailleuses et travailleurs de seconde classe. Dans le but de redresser cette situation, le STTP a négocié, en 2016, un processus d'équité salariale. Ce processus est maintenant terminé. Nous avons reçu la décision de l'arbitre et nous en analysons présentement les conclusions. Des mises à jour seront bientôt disponibles sur le site Web du STTP. Notre revendication à la table de négociation demeure la même : une seule convention collective qui accorde l'égalité aux FFPS.

Le STTP se bat aussi pour l'égalité des travailleuses et travailleurs occasionnels ou nommés pour une période déterminée. Dans la foulée de la loi de retour au travail de Stephen Harper, des changements dévastateurs apportés aux échelles salariales ont considérablement réduit le salaire de départ des nouveaux travailleurs et travail-

leuses et prolongé la période à respecter avant d'atteindre le taux de salaire maximal.

Les travailleuses et travailleurs des postes ne devraient pas avoir à travailler aux côtés de confrères et de consœurs qui gagnent beaucoup moins pour effectuer le même travail. La situation risque de miner notre solidarité, sans compter qu'elle constitue un affront à la justice.

Conciliation travail-famille

Partout au pays, nos membres croulent sous une charge de travail toujours plus grande. Il importe de régler les graves problèmes liés au système de mesure des itinéraires. Alors que la tendance des achats en ligne s'intensifie, les volumes de colis montent en flèche. Nous nous réjouissons de la croissance

des affaires à Postes Canada, mais cette croissance a des conséquences négatives sur nos membres, qui sont constamment obligés de faire plus avec moins. Par conséquent, il est primordial d'obtenir, durant les négociations, des valeurs de temps appropriées pour les colis.

Les travailleuses et travailleurs des postes subissent aussi des séquelles en raison des nombreuses heures supplémentaires obligatoires et des autres problèmes causés par le manque d'effectifs. Est-ce trop demander que d'avoir une journée de travail prévisible? Nous méritons tous d'avoir du temps pour nous-mêmes et notre famille. *Nous ne sommes pas des robots. Nous ne sommes pas des esclaves.*

La lutte continue...

Il devient évident qu'un changement radical est en train de se produire à Postes Canada. Nous avons fait campagne pendant des années en affirmant que l'expansion des services, et non les compressions, était la voie de l'avenir, et on dirait que l'employeur commence enfin à entendre notre message. La nouvelle direction de Postes Canada a adopté un nouveau discours. Des rumeurs veulent que la Société mette dorénavant l'accent sur les services et l'expansion des services, plutôt que sur les compressions et l'austérité.

Mais il ne faut pas se bercer d'illusions. Un changement de discours ne signifie pas nécessairement un changement de réalité. Et même si des portes s'ouvrent, il nous reste encore à les franchir.

Au bout du compte, se mobiliser et s'unir pour appuyer nos négociatrices et négociateurs est la seule façon d'assurer le succès de la présente ronde de négociation. Au cours des prochaines semaines, il est essentiel que les membres participent aux activités syndicales. Veuillez lire les mises à jour publiées par le comité de négociation, assister aux réunions syndicales et participer aux actions organisées en milieu de travail afin que la direction comprenne bien que nous sommes prêts à nous battre pour obtenir nos revendications.

Ensemble, nous vaincrons.



Mike Palecek
Président national



2016 – Les travailleuses et travailleurs des postes ont pris d'assaut les rues de Montréal pour faire comprendre au gouvernement leur détermination à « sauver » Postes Canada.

Conseil national des syndics

Première vérification du 22 février au 3 mars 2016 Mandat 2015-2019

1. INTRODUCTION

Le Conseil national des syndics s'est réuni du 22 février au 3 mars 2016 au bureau national du Syndicat, à Ottawa, pour effectuer sa première vérification du mandat 2015-2019.

Nous avons, ainsi que le prévoient les paragraphes 4.96 à 4.99 des statuts nationaux, effectué la vérification des transactions financières du Syndicat pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

Le travail du Conseil national des syndics consiste à examiner les livres de la trésorerie nationale, les pièces justificatives se rapportant aux dépenses, les relevés de dépenses des dirigeantes et dirigeants et des permanentes et permanents syndicaux des paliers national et régional ainsi que tout autre document que nous avons jugé utile et nécessaire pour une saine administration des fonds du Syndicat.

2. COMPOSITION DU CONSEIL NATIONAL DES SYNDICS

Les membres formant le Conseil national des syndics sont :

Région du Pacifique confrère Anthony Holzer	Président
Région de l'Atlantique confrère Kevin Peterson	Secrétaire
Région du Québec confrère Jean Marcon	Membre
Région du Montréal métro. confrère Roland Savard	Membre
Région du Centre consoeur Mary Aitken	Membre
Région du Toronto métro. confrère Gurpreet Nijjar	Membre
Région de l'Ontario confrère John Lawrence	Membre
Région des Prairies confrère Robert Laliberte	Membre

Au cours de sa toute première réunion, qui a eu lieu le 22 février 2016, le Conseil national des syndics a élu le confrère Anthony Holzer de la région du Pacifique à titre de président, et le confrère Kevin Peterson de la région de l'Atlantique à titre de secrétaire.

Tous les membres du Conseil national des syndics, élus par leur région respective, sont présents à la première vérification du mandat.

3. RÉSOLUTIONS ET REGISTRES DES PROCÈS-VERBAUX

Le Conseil national des syndics a vérifié toutes les résolutions et tous les registres des procès-verbaux des réunions du Conseil exécutif national pour la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, en s'attardant aux résolutions comportant des transactions financières, conformément au paragraphe 4.99 des statuts nationaux.

Dans le cadre de la présente vérification, le Conseil national des syndics a trouvé peu de résolutions qui ne précisait pas le montant des dépenses prévues ou les fonds auxquels elles devaient être imputées d'une manière qui lui permettrait de vérifier adéquatement si les dépenses en question sont conformes aux statuts nationaux. Le Conseil national des syndics constate donc une amélioration en ce qui concerne les résolutions formulées au cours de ce mandat par le Conseil exécutif national.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- Que le Conseil exécutif national retarde l'examen d'une résolution tant que celle-ci ne comportera pas d'estimation de coûts, d'échéancier et d'indication des fonds auxquels ces coûts seront imputés.

Le Conseil exécutif national s'emploie à satisfaire aux exigences de cette recommandation. Il s'y conformera chaque fois que le report de la décision, jusqu'à l'obtention des renseignements financiers, ne fait pas augmenter le coût de la décision.

4. VÉRIFICATIONS ANNUELLES

Il s'agit de la première réunion du Conseil national des syndics depuis la tenue du congrès quadriennal de 2015, qui a apporté des modifications aux statuts nationaux, dont à l'article 4.

Le Conseil national des syndics constate que le paragraphe 4.95 des statuts nationaux n'a pas été respecté.

Les membres du Conseil national des syndics sont arrivés au bureau national le 22 février 2016 et ont alors constaté que le bureau de la directrice des finances et de l'administration était vide. Le Conseil national des syndics s'est tout de suite inquiété, étant donné que cette personne joue un rôle fondamental dans notre processus de vérification.

Ce même matin, nous avons posé des questions à la secrétaire-trésorière nationale et celle-ci nous a informés que le Conseil exécutif national avait décidé de ne pas renouveler le contrat de la directrice des finances et de l'administration.

Le Conseil national des syndics tient à saluer le travail de l'ancienne directrice des finances et de l'administration. Ses connaissances, ses conseils, sa compréhension des dossiers et sa capacité à bien expliquer les documents nous manqueront. Le Conseil national des syndics souhaite à M^{me} Linda Desjardins Bergeron le meilleur des succès pour l'avenir.

5. CONGRÈS NATIONAL DU STTP - 2015

Selon un relevé fourni, notre travail de vérification et les informations obtenues à ce jour, le coût total de notre congrès national tenu à Toronto du 4 au 8 mai 2015 s'élève à 3 693 078,88 \$.

Les coûts du congrès 2015 sont répartis ainsi :

Location de salles	123 996,37 \$
Hébergement	1 048 586,77 \$
Déplacements (transport)	378 864,35 \$
Interprétation simultanée	172 248,94 \$
Système d'interprétation	698 723,95 \$
Allocations quotidiennes (per diem)	263 138,25 \$
Location d'équipement	6 398,21 \$
Frais de garde d'enfants	42 940,00 \$
Comité d'accueil	20 935,51 \$
Salaires perdus	510 534,11 \$
Divers	9 824,06 \$
Équipement informatique	4 297,45 \$
Breuvages et nourriture	488,98 \$
Honoraires professionnels	109 989,71 \$
Téléphone	347,54 \$
Affranchissement	15 190,42 \$
Impressions et fournitures	198 922,60 \$
Rapport textuel (transcription des débats)	27 366,95 \$
Salaires du personnel	65 444,71 \$
Frais d'inscription (observatrices et observateurs)	(5 160,00 \$)
Total	3 693 078,88 \$*
* Prélèvement spécial (janvier 2015)	
Coût final imputé au fonds général	1 983 659,35 \$
	1 709 419,53 \$

En demandant un prélèvement spécial, le Conseil exécutif national a pris une décision financière avisée.

Année de congrès	Coûts des congrès nationaux	Augmentation par rapport aux années précédentes
2005	3 158 047 \$	
2008	3 241 353 \$	83 306 \$
2011	3 474 518 \$	233 165 \$
2015	3 693 079 \$	218 561 \$

La vérification que nous avons faite nous a permis de constater que les sommes qui ont été dépensées dans le cadre du congrès l'ont été conformément aux statuts nationaux.

6. DÉPENSES LIÉES À LA GRÈVE ET AU LOCK-OUT

Au cours de la présente vérification, le Conseil national des syndics a vérifié les montants qui ont été prélevés du fonds de défense pour payer le coût des activités légales liées à la grève et au lock-out, conformément au paragraphe 7.20 des statuts nationaux.

Les données du tableau à la page 4 correspondent aux états financiers vérifiés des sections locales reçus au 30 juin 2015.

7. RAPPORTS FINANCIERS LOCAUX

Le Conseil national des syndics a examiné tous les états financiers annuels reçus des sections locales pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, et dans certains cas, les états financiers de périodes précédentes, selon les besoins.

Conformément au paragraphe 9.30 des statuts nationaux, chaque section locale reçoit, une fois par année, un état financier vierge qu'elle doit remplir et remettre au bureau national. L'obligation de remplir ce document incombe à la secrétaire-trésorière ou au secrétaire-trésorier de la section locale, comme le prévoit le paragraphe 9.29 des statuts nationaux.

- 1 Pour l'exercice 2014-2015, il y a 30 sections locales qui n'ont pas remis d'états financiers annuels (comme le montre le tableau à la page 4). Il s'agit d'une amélioration par rapport à 2013-2014, où 45 sections locales ne l'avaient pas fait.
- 2 En tout, 80 sections locales n'ont pas versé leur capitation à leur conseil du travail, comme l'exige pourtant le paragraphe 9.42 des statuts nationaux.
- 3 Une section locale n'a pas utilisé le bon formulaire pour remplir ses états financiers et, par conséquent, ses états financiers comportaient des erreurs.
- 4 Malgré des rappels annuels de la part du secrétaire-trésorier et de la secrétaire-trésorière nationale sur l'importance de remplir leurs états financiers annuels, il y a en tout 92 sections locales qui n'ont pas remis leur états financiers, ou bien en ont remis un, mais qui était incomplet ou non équilibré. Certaines sections locales n'ont pas remis d'états financiers annuels équilibrés depuis plus de dix ans.

Il faut noter qu'il n'existe aucun moyen de savoir si, dans le cas d'états financiers annuels non équilibrés ou mal remplis, il y a des fonds qui n'ont pas été déclarés.

- 5 Certaines sections locales n'ont pas déclaré des fonds leur appartenant. Bon nombre de sections locales ont soumis des relevés bancaires pour appuyer leurs états financiers annuels et plusieurs de ces relevés bancaires indiquaient l'existence de sommes dans des comptes autres que le compte général. Les états financiers annuels doivent rendre compte de tous les comptes, placements et actions de la section locale.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- 1 Que la secrétaire-trésorière nationale, de concert avec le directeur national de chaque région, continue de communiquer par écrit avec toutes les sections locales pour leur rappeler de s'acquitter de leurs obligations prévues au paragraphe 9.29 des statuts nationaux. Une copie de l'avis en question est versée au dossier des états financiers annuels de la section locale au bureau national.

Les sections locales sont avisées annuellement des obligations que leur impose le paragraphe 9.29 des statuts nationaux. Un rappel est envoyé aux sections locales qui tardent à remettre leurs états financiers annuels. Les avis et rappels sont également envoyés à la directrice ou au directeur national respectif et placés dans le dossier de la section locale au bureau national.

- 2 Que la secrétaire-trésorière nationale, de concert avec le directeur national de chaque région, communique par écrit avec toutes les sections locales pour leur rappeler de se conformer à leurs obligations énoncées au paragraphe 9.42 des statuts nationaux concernant le paiement de leur capitation à leur conseil du travail. Une copie de la lettre est versée au dossier des états financiers annuels de la section locale au bureau national.

La lettre qui accompagne le formulaire d'état financier annuel mentionne l'obligation qui incombe aux sections locales de verser la capitation au conseil du travail de leur district. Nous avons modifié les instructions sur la façon de remplir le formulaire pour y indiquer l'obligation de verser la capitation au conseil du travail du district et rappeler les conséquences du non-paiement de la capitation. Le système de classement du bureau national comprend une chemise par région dans laquelle nous classons les lettres envoyées aux sections locales de la région. Nous y mettrons une copie de la lettre dont il est ici question.

- 3 Que la secrétaire-trésorière nationale, de concert avec le directeur national de chaque région, vérifie quelles sections locales au sein de leur région respective sont tenues d'appuyer un conseil du travail, et consigne cette information dans le dossier des états financiers annuels de la section locale tenu au bureau national.

Le Congrès du travail du Canada nous a récemment remis une liste à jour de 105 conseils du travail du district actifs et de leur emplacement. Le conseil du travail auquel appartient chaque section locale figure sur le dossier des états financiers annuels de chaque section locale.

7.4 Que la secrétaire-trésorière nationale demande à chaque section locale de soumettre un relevé bancaire, au 30 juin de l'année visée par l'état financier, et ce, pour chaque compte détenu par la section locale; de vérifier tous les fonds qu'elle détient et d'aider le Conseil national des syndics à s'acquitter de sa tâche.

Les instructions qui accompagnent le formulaire d'état financier annuel font mention de la nécessité de joindre à l'état financier annuel un relevé bancaire daté du 30 juin. Nous prévoyons modifier les instructions pour rappeler aux sections locales la nécessité de fournir des renseignements pour tous les fonds qu'elles détient, y compris leurs placements, comme les dépôts à terme et les certificats de placement garanti.

7.5 Que la secrétaire-trésorière nationale, de concert avec le directeur national de chaque région, rappelle par écrit à chaque section locale qu'elle doit faire état de tous ses placements et de tous les comptes qu'elle détient et dont les fonds proviennent ou découlent de cotisations syndicales.

Nous prévoyons également modifier les instructions du formulaire d'état financier annuel pour rappeler aux sections locales leur obligation de faire état de tous leurs comptes et placements dont l'argent provient de cotisations syndicales.

7.6 Que la secrétaire-trésorière nationale modifie le formulaire d'état financier annuel pour y inclure un espace où les sections locales pourront inscrire les placements, les autres comptes et les actions et tout autre fonds qu'elles détient (comme le veut la pratique des coopératives de crédit).

En plus de modifier les instructions, nous prévoyons modifier la partie du formulaire réservée à la conciliation bancaire pour y ajouter des champs où les sections locales pourront faire état de tous leurs comptes et placements dont l'argent provient de cotisations syndicales.

8. DÉPENSES RELATIVES AUX ACTIVITÉS RÉGIONALES

Le Conseil national des syndics a examiné les comptes de dépenses liés aux activités syndicales pour lesquelles les directeurs nationaux ont reçu une avance. Au cours de la période visée par la présente vérification, 58 activités ont eu lieu dans les huit régions.

8.1 Toutes les régions ont remis leurs relevés de dépenses comme l'exige le paragraphe 5.13 des statuts nationaux. Les pièces justificatives incluses sont claires et facilement vérifiables.

Les membres du Conseil national des syndics sont conscients des efforts déployés par les régions, et nous invitons ces dernières à poursuivre sur cette voie.

8.2 Au 30 juin 2015, six des huit régions avaient un solde impayé. Une seule région n'avait aucun solde à payer au bureau national. Il faut s'y attendre, compte tenu des délais entre le versement des avances, la tenue des activités et le rapprochement final des comptes. Les soldes impayés ne donnent pas vraiment matière à inquiétude, en autant qu'ils fassent l'objet d'un rapprochement en temps opportun.

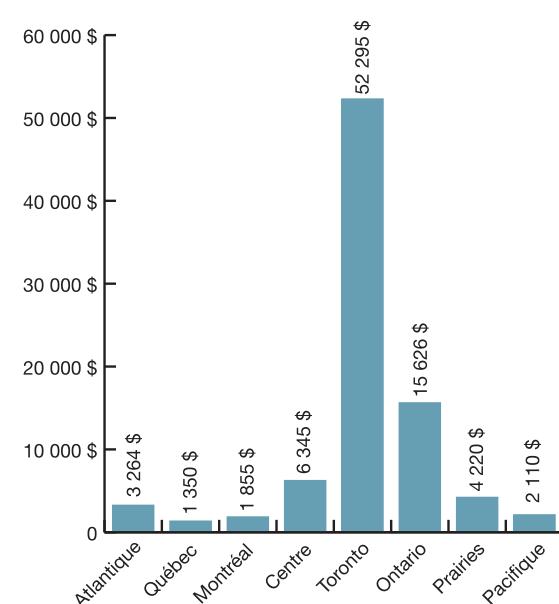
Le Conseil national des syndics reconnaît les efforts consentis par les régions pour concilier ces comptes; la conciliation des comptes ayant soulevé des préoccupations lors de vérifications précédentes.

8.3 Remboursement des frais de garde d'enfants ou de soins à une personne âgée

Le Conseil national des syndics s'inquiète de ce que les membres ne semblent pas bien comprendre la marche à suivre pour demander un remboursement de leurs frais de garde d'enfants ou de soins à une personne âgée.

Pour la période visée par la présente vérification, le total des coûts afférents au remboursement des frais de garde d'enfants ou de soins à une personne âgée se chiffre à 87 065 \$.

Remboursement des frais de garde d'enfants ou de soins à une personne âgée



Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

8.1 Que les directeurs nationaux, avant la tenue de l'activité, mettent par écrit des explications claires avisant les déléguées et délégués de la marche à suivre pour obtenir le remboursement des frais de garde d'enfants ou de soins à une personne âgée, conformément au paragraphe 4.63 des statuts nationaux.

Les modalités relatives au remboursement des frais de garde d'enfants ou de soins à une personne âgée sont clairement énoncées au verso du formulaire de demande. La directrice et les directeurs nationaux doivent dans leurs communications avec les déléguées et délégués ou les participantes et participants à des activités ou à des fonctions syndicales porter à leur attention ces modalités écrites.

9. DÉPENSES ENGAGÉES PAR LES BUREAUX RÉGIONAUX

Le Conseil national des syndics a examiné les dossiers contenant les relevés bancaires, les états de rapprochement, les formulaires et les reçus des dépenses engagées par les bureaux régionaux pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

- 9.1 Le bureau national paie maintenant les dépenses de sept des huit bureaux régionaux. La région du Montréal métropolitain continue de soumettre un relevé mensuel de dépenses.
- 9.2 Sept régions ont remis un rapport de rapprochement bancaire relativement aux dépenses imputées au Fonds général ainsi qu'un rapport de rapprochement bancaire relativement au compte d'activité.
- 9.3 Nous constatons également que, pour la période visée par la présente vérification, le compte bancaire réservé aux réunions de la région des Prairies demeure encore ouvert.
- 9.4 Les régions omettent parfois de joindre un relevé bancaire complet.

Le Conseil national des syndics encourage fortement les directeurs nationaux à continuer de soumettre des copies des états de rapprochement bancaire de tous les comptes appartenant au Syndicat, et ce, conformément à une décision préalable prise par le Conseil exécutif national en juin 2000.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- 9.2 Que la région du Centre présente tous ses relevés bancaires manquants.
- Les relevés bancaires manquants ont été remis au bureau national.*
- 9.3 Que la région des Prairies ferme son compte bancaire réservé aux réunions et qu'elle en remette les fonds au bureau national.
- Le compte bancaire de la région des Prairies a fait l'objet d'une conciliation bancaire complète et a été fermé. Le montant restant a été remis au bureau national.*
- 9.4 Que chaque région soumette un relevé bancaire complet.

La directrice et les directeurs nationaux ont été avisés de veiller à ce que leur bureau régional remette un relevé bancaire mensuel au bureau national.

Dépenses liées à la grève et au lock-out de 2011

Région	Avances sur allocation de grève/lock-out	Allocations de grève/lock-out	Autres dépenses*	Fonds retournés par les sections locales	Montants dus par les sections locales
Atlantique	650 368,00 \$	568 267,00 \$	4 993,31 \$	77 107,69 \$	0,00 \$
Québec	758 480,00 \$	679 368,00 \$	3 413,06 \$	75 698,94 \$	0,00 \$
Montréal métropolitain	1 906 025,00 \$	1 427 651,00 \$	0,00 \$	478 374,00 \$	0,00 \$
Centre	665 188,00 \$	528 278,00 \$	4 656,10 \$	132 253,90 \$	0,00 \$
Toronto métropolitain	1 301 520,00 \$	895 821,60 \$	1 019,84 \$	404 678,56 \$	0,00 \$
Ontario	1 606 248,05 \$	1 238 984,00 \$	7 875,08 \$	359 388,97 \$	0,00 \$
Prairies	1 336 529,00 \$	875 745,00 \$	5 364,39 \$	455 419,61 \$	0,00 \$
Pacifique	1 217 381,90 \$	965 363,00 \$	4 831,00 \$	247 187,90 \$	0,00 \$
Total	9 441 739,95 \$	7 179 477,60 \$	32 152,78 \$	2 230 109,57 \$	0,00 \$

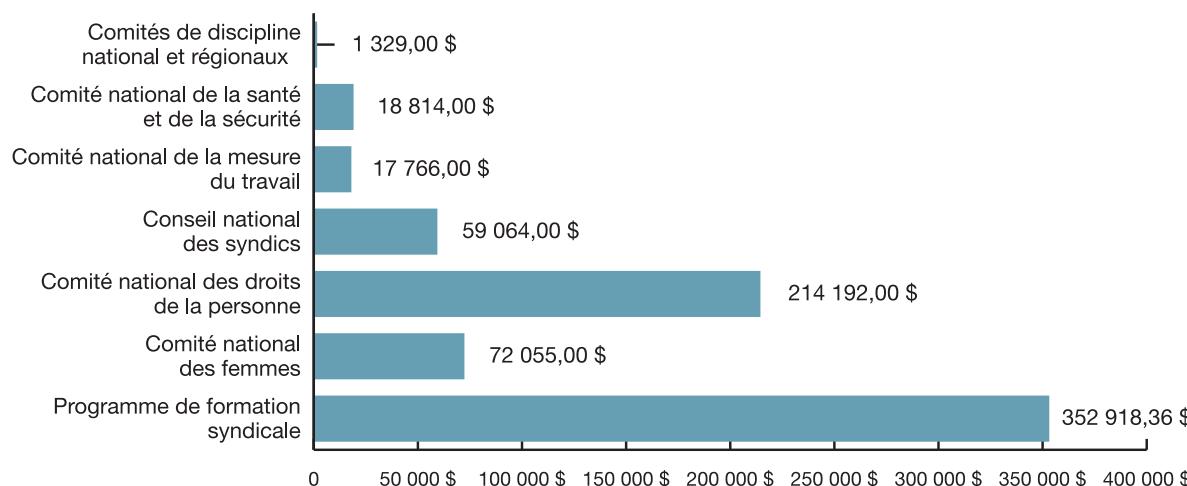
* Les dépenses liées aux allocations de grève ou de lock-out comprennent tous les frais bancaires engagés pour la distribution des allocations. Le bureau national a reçu tous les montants dus par les sections locales ou les a déduits des ristournes de cotisations syndicales qui leur étaient destinées. Le présent compte rendu met fin au rapport sur les dépenses liées à la grève et au lock-out de 2011.

Rapports financiers locaux

Région	Nbre de sections locales dans la région	États financiers 2014-2015 non reçus	Nbre de sections locales dont les états financiers ne sont pas équilibrés	Non-paiement au conseil du travail ⁽¹⁾
Atlantique	35	3	6	13
Québec	32	0	6	16
Montréal métropolitain	2	1	0	0
Centre	36	5	5	9
Toronto métropolitain	1	1	0	0
Ontario	29	7	12	7
Prairies	34	9	15	14
Pacifique	36	4	18	21
Total	205	30	62	80

(1) Ne comprend pas les sections locales qui n'ont pas remis d'états financiers pour l'année financière 2014-2015, étant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier si elles ont versé leur cotisation à leur conseil du travail, ou si elles sont exonérées de le faire.

Dépenses liées aux activités nationales



10. DÉPENSES LIÉES AUX ACTIVITÉS NATIONALES

Le Conseil national des syndics a examiné les dépenses liées aux activités nationales du Syndicat pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

Le Conseil national des syndics a examiné les dépenses des activités suivantes :

Programme de formation syndicale	352 918,36 \$
Comité national des femmes	72 055,00 \$
Comité national des droits de la personne	214 192,00 \$
Conseil national des syndics	59 064,00 \$
Comité national de la mesure du travail	17 766,00 \$
Comité national de la santé et de la sécurité	18 814,00 \$
Comités de discipline national et régionaux	1 329,00 \$

10.2 Le Conseil national des syndics a examiné les dépenses du Programme de formation syndicale (PFS) qui s'est déroulé à Port Elgin (Ontario) durant la période visée par la présente vérification. Il y a 99 participantes et participants qui ont pris part aux semaines 3 et 4 du programme.

- Semaine 3 – du 14 au 19 septembre 2015
- Semaine 4 – du 19 au 24 octobre 2015

Le total des dépenses de ces deux semaines s'élève à 352 918,36 \$.

10.3 Autres activités nationales (non définies dans les statuts nationaux) :

Le Conseil national des syndics a aussi été avisé de la tenue des activités nationales suivantes :

- Cours sur l'Île de la Tortue – août 2014
- Forum social des peuples – 2014
- Formation prévue à l'annexe « DD »
- PFS (Cours « Training 4 Change » du CTC)
- Réunion des groupes 3 et 4 à Toronto

11. EXAMEN DES RELEVÉS DE DÉPENSES

Le Conseil national des syndics a examiné, pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, les relevés de dépenses individuels des dirigeantes et dirigeants et des permanentes et permanentes syndicaux nationaux et régionaux. Il a aussi examiné les relevés de dépenses individuels des permanentes et permanentes syndicaux suppléants.

11.1 Tout comme ce fut le cas au cours de nombreuses vérifications passées, le Conseil national des syndics a constaté, durant la période visée par la présente vérification, que de nombreuses personnes ont combiné sur un seul relevé leurs dépenses de plusieurs mois plutôt que de soumettre un relevé mensuel. Le Conseil national des syndics reconnaît que, dans un certain nombre de cas, la situation est attribuable à des personnes qui sont en congé.

11.2 Trop souvent, le Conseil national des syndics a recommandé dans ses rapports la mise en place et l'utilisation obligatoire d'un journal de bord dans tous les véhicules détenus ou loués par le Syndicat. Dans sa réponse à la recommandation de la quatrième vérification du mandat précédent, le Conseil exécutif national indique ce qui suit : « Des journaux de bord doivent être utilisés... ». Bien que le livre de bord ait été mis en place et qu'il soit disponible pour utilisation, nos rapports montrent qu'ils sont rarement utilisés. Tel qu'il a été indiqué auparavant, l'utilisation d'un journal de bord contribuerait grandement à éliminer la perception selon laquelle les véhicules loués ou appartenant au Syndicat servent à des fins personnelles, ce qui constitue un avantage imposable selon les lignes directrices de l'Agence du revenu du Canada.

11.3 Depuis la 5^e vérification menée dans le cadre du mandat de 2005-2008 du Conseil national des syndics, l'utilisation de véhicules loués continue d'être un sujet de préoccupation. Bien qu'il y ait eu des améliorations dans certaines régions, la situation demeure préoccupante dans au moins une région où l'on utilise un véhicule loué. Il y a toujours cette perception voulant que les véhicules loués à long terme servent à des fins personnelles plutôt que syndicales. Le Conseil national des syndics constate aussi que certaines locations de longue durée exigent une assurance pertes et dommages qui coûte cher, souvent la moitié du prix de location.

Location de véhicules par région, y compris le bureau national :

Location de véhicule

Région	2014-2015	2013-2014
Bureau national	7 880,37 \$	18 880,92 \$
Atlantique	1 024,14 \$	1 336,42 \$
Québec	1 824,91 \$	3 113,26 \$
Montréal métro.	0,00 \$	0,00 \$
Centre	9 529,90 \$	4 051,55 \$
Toronto métro.	5 344,61 \$	41 617,32 \$
Ontario	51 893,45 \$	79 839,68 \$
Prairies	7 958,69 \$	11 367,18 \$
Pacifique	4 737,88 \$	2 881,05 \$
Total	90 193,95 \$	163 087,38 \$

11.4 Il y a eu une amélioration dans l'utilisation du formulaire d'autorisation de déplacements ou d'utilisation d'un véhicule. Il convient toutefois de mentionner que des représentantes et représentants syndicaux ne se conforment pas toujours aux dispositions clairement énoncées aux paragraphes 7.53, 7.54, 7.55 et 7.56 des statuts nationaux. Il arrive aussi que les autorisations ne soient pas datées ni signées, ou qu'elles le soient après la date du déplacement en question.

11.5 Depuis plusieurs vérifications, le Conseil national des syndics déplore le fait qu'il n'existe aucun moyen de vérifier ni de comparer les demandes d'allocations quotidiennes. À l'une de ses recommandations d'une vérification passée, le Conseil exécutif national avait répondu ce qui suit : « La présente recommandation sera examinée en détail par les directeurs nationaux au cours de la réunion du Conseil exécutif national et des comités exécutifs régionaux... ». Le Conseil national des syndics a été avisé que cet examen n'avait pas eu lieu.

Allocations quotidiennes* par région, y compris le bureau national :

	Allocations quotidiennes
National	119 981 \$
Atlantique	24 046 \$
Québec	25 780 \$
Montréal métro.	14 173 \$
Centre	25 892 \$
Toronto métro.	20 397 \$
Ontario	21 138 \$
Prairies	36 517 \$
Pacifique	40 391 \$
Total	328 315 \$

* Les allocations quotidiennes comprennent les frais d'hébergement.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande ce qui suit :

11.1 Que la secrétaire-trésorière nationale rappelle encore une fois aux dirigeantes, dirigeants, permanentes et permanentes syndicaux, et à toutes les personnes concernées, l'obligation qui leur incombe de remettre chaque mois un relevé de dépenses mensuel.

Une note sera envoyée à tous ceux et celles qui remplissent un relevé de dépenses pour leur rappeler leur obligation de le remettre chaque mois.

11.2 Que le Conseil exécutif national présente et adopte une résolution qui rend obligatoire l'utilisation du **journal de bord**, et ce, dans tous les véhicules qui appartiennent au Syndicat ou que celui-ci loue à court ou à long terme.

La secrétaire-trésorière nationale soumettra une résolution au Conseil exécutif national exigeant l'utilisation d'un journal de bord dans chaque véhicule détenu par le Syndicat ou loué par ce dernier pour une période de 30 jours ou plus.

11.3 Que la location de véhicules prenne fin avant que la durée de l'assurance fournie par la carte de crédit ne vienne à échéance, de manière à éviter les frais inutiles de l'assurance pertes et dommages. Selon ce que le Conseil national des syndics a appris, la durée de l'assurance prévue par la carte de crédit serait de 30 jours.

Nous rappelerons à ceux et celles qui louent des véhicules de ne pas souscrire à une assurance pertes et dommages, autre que celle prévue par la carte de crédit, et de veiller à ce que la période de location ne dépasse pas la durée de l'assurance prévue par la carte de crédit d'entreprise.

11.4 Que le Conseil exécutif national examine s'il serait ou non plus avantageux d'acheter un plus grand nombre de véhicules, étant donné l'utilisation continue de véhicules loués à long terme.

La secrétaire-trésorière nationale demandera au nouveau directeur des finances et de l'administration d'effectuer une analyse comparative achat-location de véhicules.

11.5 Que le Conseil exécutif national donne suite aux réponses qu'il a données aux recommandations de la troisième vérification du mandat précédent du Conseil national des syndics.

La recommandation 11.5 sera inscrite à l'ordre du jour de la réunion de la directrice et des directeurs nationaux qui se tiendra dans le cadre de la prochaine réunion prévue au paragraphe 4.03 des statuts nationaux.

12. FRAIS D'ARBITRAGE

Le Conseil national des syndics est d'avis, et il l'a dit lors de vérifications précédentes, qu'il serait possible de faire une utilisation plus efficiente des frais juridiques.

12.1 Le total des frais d'arbitrage (voir le tableau à la page 6) est de 2 667 705,70 \$. Ce montant est réparti en six catégories.

12.2 Les coûts globaux associés aux frais juridiques ont peut-être diminué, mais ils demeurent tout de même élevés. Il y a eu une diminution marquée des coûts liés aux plaideurs et plaideuses. Le Conseil national des syndics croit fermement que le recours aux permanentes et permanentes syndicaux et aux plaideuses et plaideurs ayant suivi une formation contribuera à diminuer le coût des frais juridiques.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

12.1 Que le Syndicat forme des plaideurs et plaideuses et les affecte à des arbitrages, conformément aux alinéas 10.13 à 10.16 des statuts nationaux.

La directrice et les directeurs nationaux examineront les besoins de leur région respective en matière de plaideurs et plaideuses et veilleront à ce que leur région compte un nombre suffisant de personnes formées en la matière pour répondre à ses besoins. Chaque demande d'autorisation de recours à un avocat pour un arbitrage ou un dossier d'accident du travail devra expliquer la raison pour laquelle la région ne peut y affecter une permanente ou un permanent syndical ou une plaideuse ou un plaideur.

12.2 Que les permanentes et permanentes syndicaux jouent un rôle plus grand dans le processus d'arbitrage.

Les permanentes et permanentes syndicaux sont affectés aux dossiers d'arbitrage et sont tenus de jouer un rôle de premier plan dans chaque dossier. S'ils font une demande pour obtenir de l'aide juridique, ils doivent expliquer les raisons de leur demande.

Sommaire des coûts d'arbitrage (110) du 30 juin 2015

Région	Arbitres*	Frais juridiques**	Témoins	Plaideurs et plaideuses	Révisions médicales FFRS	Autres	Total
Bureau national	124 973,57 \$	423 013,05 \$	22 142,30 \$	14,82 \$		56 250,34 \$	626 394,08 \$
Atlantique	245 254,33 \$		976,68 \$			1 867,32 \$	248 098,33 \$
Québec	62 620,18 \$	36 683,13 \$	847,70 \$			213,56 \$	100 364,57 \$
Montréal métro.	124 894,38 \$	88 828,49 \$		74,26 \$		14,82 \$	213 811,95 \$
Centre	67 596,45 \$	83 506,12 \$	604,37 \$				151 706,94 \$
Ontario	317 026,01 \$	252 956,55 \$	13 333,37 \$			290,13 \$	583 606,06 \$
Toronto métro.	157 782,83 \$	160 171,01 \$	3 360,50 \$			1 071,79 \$	322 386,13 \$
Prairies	206 146,21 \$		1 465,03 \$	2 032,03 \$		4 520,28 \$	214 163,55 \$
Pacifique	179 481,25 \$	12 176,66 \$	1 346,45 \$	14 169,73 \$			207 174,09 \$
1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015	1 485 755,21 \$	1 057 335,01 \$	44 076,40 \$	16 290,84 \$	--	64 228,24 \$	2 667 705,70 \$
1 ^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014	1 769 476,41 \$	1 245 571,43 \$	51 579,91 \$	32 093,25 \$	8 259,27 \$	167 300,18 \$	3 274 280,45 \$

* Les frais d'annulation sont compris dans les frais liés aux arbitres aux fins du présent tableau seulement.

** Les honoraires professionnels sont combinés aux frais juridiques aux fins du présent tableau seulement. Ces honoraires ont été engagés par le bureau national (3 686,10 \$), l'Ontario (200 \$) et le Toronto métropolitain (3 486,10 \$).

13. PRÉSENCES

- 13.1 Le Conseil national des syndics a examiné les congés annuels, les congés de préretraite et les congés pour raisons personnelles pris par les dirigeantes et dirigeants et les permanentes et permanents syndicaux du bureau national et des bureaux régionaux.

Le Conseil national des syndics confirme que le suivi des présences est fondé sur un système de confiance, chaque dirigeante et dirigeant et permanente et permanent syndical étant responsable de rendre compte de son assiduité dans son relevé mensuel de dépenses.

Pour l'exercice 2014-2015, environ 1 913 jours de congé annuel n'avaient pas été pris au 30 juin 2015 par les dirigeantes et dirigeants nationaux et régionaux, ce qui représente environ 519 516,73 \$. Il s'agit d'une diminution d'environ 703 jours par rapport à l'exercice 2013-2014.

Le Conseil national des syndics constate également que sur les 67 dirigeantes, dirigeants, permanentes et permanents syndicaux nationaux et régionaux visés par la présente vérification, six (6) d'entre eux possèdent dix (10) semaines ou plus de crédits de congé annuel inutilisés, tandis que huit (8) autres ont cinq (5) semaines ou plus de crédits accumulés.

Le Conseil national des syndics constate aussi que le Conseil exécutif national n'a pas donné suite à sa réponse à la question sur les présences soulevée dans le cadre de la deuxième vérification du mandat 2011-2015. Dans sa réponse, le Conseil exécutif national indiquait ce qui suit : « Les trois recommandations suivantes seront étudiées à fond par le Conseil exécutif national lors de la réunion de juin 2013 prévue au paragraphe 4.03 des statuts nationaux. »

Lors de leur réunion de juin 2014, les membres du Conseil exécutif national ont discuté du paragraphe 7.38 des statuts nationaux, mais n'ont pas adopté de résolution finale à l'égard de l'accumulation de crédits de congé annuel.

- 13.2 En juin 2015, le passif éventuel lié au paiement des crédits de congé pour raisons personnelles non utilisés par les dirigeantes et dirigeants des bureaux national et régionaux s'élevait à 36 191,51 \$. Le Conseil national des syndics constate que certaines régions utilisent leurs formulaires de congé de façon sporadique et qu'il y manque des renseignements.

Le Conseil national des syndics constate la réponse du Conseil exécutif national à sa recommandation portant sur « les présences » faite au cours de la quatrième vérification du mandat 2011-2015. La réponse indique ce qui suit : « Le Conseil exécutif national a adopté un processus pour garantir le respect des dispositions du paragraphe 7.38 des statuts nationaux, et ce processus est conforme aux dispositions de report des crédits de congé annuel de la convention collective de l'unité urbaine. »

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- 13.1 Que l'ensemble des dirigeantes et dirigeants et des permanentes et permanents syndicaux utilisent les crédits de congé annuel qu'ils n'ont pas encore utilisés. Que le Conseil exécutif national applique le paragraphe 7.38 des statuts nationaux dans le cas des crédits de congé annuel inutilisés à la fin d'un exercice, et ce, conformément à la recommandation formulée précédemment par le Conseil exécutif national.

Les dirigeantes et dirigeants et les permanentes et permanentes syndicaux ont été avisés du nouveau processus qui régit la prise et l'accumulation des congés annuels conformément aux dispositions des paragraphes 7.37 et 7.38 des statuts nationaux.

Ces représentantes et représentants syndicaux sont tous tenus de fournir, avant le 30 juin, un calendrier indiquant l'utilisation de leurs congés annuels pour le prochain exercice et, le cas échéant, de fournir d'autres dates pour les congés inscrits au calendrier de l'exercice précédent qui n'ont pas été utilisés et de justifier dans un rapport, remis avant la fin de l'exercice, les raisons pour lesquelles ces congés n'ont pas été pris.

- 13.2 Que les rapports de dépenses courantes soient mis à jour pour refléter les dispositions actuelles en matière de congé.

Le relevé de dépenses mensuel sera modifié pour y supprimer toute mention aux congés de maladie.

14. ASSURANCES

Conformément au paragraphe 4.99 a) des statuts nationaux, le Conseil national des syndics s'est assuré de l'existence d'une police d'assurance nationale contre les risques raisonnables de perte au 30 juin 2015. La police d'assurance comprend une protection contre la malhonnêteté d'un montant maximal de 50 000 \$ par incident.

La police d'assurance est maintenant disponible dans les deux langues officielles (français et anglais).

15. CESSATION D'EMPLOI ET DÉMÉNAGEMENT

Le Conseil national des syndics a examiné les sommes versées aux dirigeantes et dirigeants, permanentes et permanentes syndicaux nationaux et régionaux qui sont entrés en fonction ou qui ont cessé d'occuper leur fonction entre le 1^{er} juillet 2014 et le 30 juin 2015.

Selon les informations mises à notre disposition, les sommes suivantes ont été versées :

Frais de déménagement et de relocalisation payés à 12 membres :	92 497,15 \$
Congés annuels inutilisés	269 091,29 \$
Paragraphe 7.41	92 666,12 \$
Congé pour raisons personnelles	17 015,21 \$
Total	471 269,77 \$

Parmi ceux et celles qui ont quitté leur poste, quatre avaient accumulé plus de 100 jours chacun de crédits de congé annuel inutilisés.

16. LISTES D'INVENTAIRE DES BUREAUX NATIONAL ET RÉGIONAUX

- 16.1 Pour que la secrétaire-trésorière nationale puisse comptabiliser adéquatement l'actif du Syndicat, comme le prévoit le paragraphe 4.55 des statuts nationaux, elle doit avoir à sa disposition les listes d'inventaire du bureau national et des huit bureaux régionaux. Ces listes doivent indiquer tous les biens que détient le Syndicat (classeurs, mobilier, etc.), à l'exception des fournitures de bureau.

Le Conseil national des syndics constate que le bureau de la région de l'Atlantique et celui de la région du Centre sont les seuls à avoir mis à jour leur liste d'inventaire, et ce, bien que, dans sa réponse au Conseil national des syndics lors de la précédente vérification, le Conseil exécutif national ait précisé que la mise à jour aurait lieu dorénavant une fois par année.

- 16.2 De plus, une recommandation de la quatrième vérification indiquait que le bureau national et les six bureaux régionaux qui n'avaient pas encore remis leur liste d'inventaire devaient le faire avant le 30 avril 2015.

Le Conseil national des syndics constate que les listes des bureaux en question n'ont toujours pas été remises en date du 30 juin 2015.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- 16.1 Que les listes d'inventaire complètes et mises à jour des sept bureaux régionaux et du bureau national soient remises au bureau national avant le 30 avril 2016. Les directeurs nationaux et le personnel du bureau national sont tenus d'examiner et de mettre à jour leur liste d'inventaire respective avant le 30 avril 2016.

La secrétaire-trésorière nationale a mis en place un processus annuel d'examen et de mise à jour des listes d'inventaire.

- 16.2 Que le bureau national et les bureaux régionaux fassent une mise à jour annuelle de leur liste d'inventaire, tel que l'a affirmé le Conseil exécutif national dans la réponse qu'il a adressée au Conseil national des syndics lors du mandat précédent.

La secrétaire-trésorière nationale a mis en place un processus annuel d'examen et de mise à jour des listes d'inventaire.

17. FONDS SYNDICAUX

- 17.1 Le Conseil national des syndics a examiné les états financiers de l'exercice 2014-2015 qui ont été vérifiés par le cabinet comptable Marcil Lavallée. Ces états financiers fournissent des informations relatives au Fonds général, au Fonds de défense et au Fonds de réserve.

Comme le prévoit le paragraphe 7.13 des statuts nationaux, voici le tableau des soldes vérifiés de chacun des fonds au 30 juin 2015 en comparaison avec ceux du 30 juin 2014.

	30 juin 2015	30 juin 2014
Fonds général	(2 004 909) \$	(1 861 309) \$
Fonds de défense	18 826 816 \$	18 462 161 \$
Fonds de réserve	13 057 741 \$	12 218 649 \$

- 17.2 Du 1^{er} juillet 2014 à avril 2015 (période précédent le congrès national de 2015), les sommes habituellement versées au Fonds de défense ont été versées au Fonds général.
- 17.3 Le Conseil national des syndics a constaté que, pour la période de vérification, les virements de 5 % au Fonds de réserve ont été effectués mensuellement, ce qui est conforme au paragraphe 7.17 des statuts nationaux.

Deux virgule cinq pour cent (2,5 %) des revenus du fonds de réserve sont alloués au financement des activités de syndicalisation externe, comme le prévoit le paragraphe 7.17 des statuts nationaux.

18. SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE STTP

La Société immobilière STTP a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario*. Par la suite, la société a été prorogée sous la *Loi des corporations de l'Ontario* le 16 juin 2009. La société est propriétaire de trois immeubles, de cinq condominiums résidentiels et de deux espaces à bureaux en copropriété :

- le bureau national du STTP situé au 377-385, rue Bank, à Ottawa (Ontario);
- le bureau de la région de l'Ontario du STTP situé au 344, rue Sovereign, à London (Ontario);
- le bureau de la région du Pacifique du STTP situé au 999, rue Carnarvon, à New Westminster (Colombie-Britannique);
- cinq condominiums résidentiels situés au 1227, rue Wellington à Ottawa (Ontario);
- le bureau de la région du Québec du STTP situé au 5000, boulevard des Grands, bureau 340 à Québec (Québec);
- le bureau de la région du Montréal métropolitain du STTP situé au 565, Crémazie Est, bureau 4400, à Montréal (Québec).

Le financement pour l'achat des immeubles et le capital social ont été obtenus au moyen du placement de sommes tirées du fonds de défense qui ne portent pas d'intérêt et n'ont pas de mode de remboursement déterminé. Selon les états financiers vérifiés au 30 juin 2015, le solde de l'hypothèque commerciale (consentie par la banque Toronto Dominion) est de 842 273 \$ pour les condominiums résidentiels. La valeur nette des actifs de la Société immobilière STTP, énumérés ci-dessus, atteint 8 469 485 \$.

19. RAPPORTS FINANCIERS

- 19.1 Le Conseil national des syndics constate que les états financiers de la période visée par la présente vérification n'ont pas été envoyés aux sections locales, contrairement à l'exigence du paragraphe 4.50 des statuts nationaux.
- 19.2 Le Conseil national des syndics a examiné les prévisions budgétaires adoptées par le Conseil exécutif national à sa réunion de janvier 2016. Il constate que les prévisions budgétaires n'ont pas été envoyées aux sections locales, contrairement à l'exigence du paragraphe 7.02 des statuts nationaux.
- 19.3 Le Conseil national des syndics a examiné les états financiers de l'exercice 2014-2015, vérifiés par le cabinet comptable Marcil Lavallée et adoptés par le Conseil exécutif national à sa réunion du 22 janvier 2016. Le point 17.1 du présent rapport fait état du solde des divers fonds syndicaux.
- 19.4 Le cabinet comptable Marcil Lavallée vérifie les états financiers du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes depuis 2000. Le Conseil national des syndics estime que, durant toutes ces années, le cabinet Marcil Lavallée a remis aux membres des rapports satisfaisants. Il se demande toutefois si le Syndicat obtient de la part de ce cabinet le meilleur rapport qualité-prix.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- 19.1 Que la secrétaire-trésorière nationale envoie aux sections locales les états financiers du Syndicat deux fois par année, comme le prévoit le paragraphe 4.50 des statuts nationaux.

La secrétaire-trésorière nationale veillera à faire parvenir aux sections locales l'état des revenus et des dépenses dès son adoption par le Conseil exécutif national.

- 19.4 Qu'une « demande de propositions » soit diffusée, comme le prévoit l'alinéa 4.99 b) des statuts nationaux.

Une demande de propositions pour des services de vérification sera envoyée suffisamment à l'avance pour que le Conseil national des syndics puisse examiner les propositions reçues à sa prochaine vérification.

20. MEMBRES DU PERSONNEL ADMINISTRATIF DU STTP

- 20.1 Tout le personnel administratif qui travaille au bureau national et aux bureaux régionaux est visé par une convention collective négociée entre le STTP et leur syndicat respectif.

	Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau (SEPB 225)	Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP 1979)
Nbre d'employées et employés	46	23
Début de la convention collective	1 ^{er} janvier 2012	16 août 2009
Fin de la convention collective	30 juin 2015	15 août 2013

- 20.2 Au 30 juin 2015, le STTP comptait trois employées et employés des services administratifs visés par des contrats de travail individuels. Les postes de ces trois personnes et la date d'échéance de leur contrat sont les suivants :

1. Directrice des finances et de l'administration	avril 2016
2. Directeur de la technologie de l'information	30 mars 2018
3. Directrice, affaires électroniques	août 2012

- 20.3 Pour l'année financière se terminant le 30 juin 2015, le Conseil national des syndics a constaté que les membres de l'unité de négociation du SEPB 225, aux bureaux national et régionaux, comptaient environ 304 journées de congé annuel inutilisées, ce qui correspond à environ 84 330 \$.

Le Conseil national des syndics a aussi constaté que les crédits de congé de maladie inutilisés des membres de l'unité de négociation du SEPB 225, qui sont remboursés au taux de 20 % selon leur convention collective, représentaient la somme de 274 459,68 \$.

Au 30 juin 2015, les membres de l'unité de négociation du SCFP 1979 travaillant au bureau national comptaient pour leur part environ 707 journées de congé annuel inutilisées, ce qui correspond à environ 190 501 \$.

21. FONDS D'ÉTUDES JOE DAVIDSON

Le Conseil national des syndics a examiné la documentation indiquant qu'aucune bourse d'études prévue au paragraphe 11.04 des statuts nationaux n'a été octroyée pour la période se terminant le 30 juin 2015.

22. PAIEMENT DES CONGÉS POUR FONCTIONS SYNDICALES (CLAUSE 26.06 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE L'UNITÉ URBAINE ET CLAUSE 21.04 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE L'UNITÉ DES FFRS)

Pour la période visée par la première vérification, soit du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, le Conseil national des syndics a examiné les montants des congés pour fonctions syndicales que les sections locales n'ont pas payés et qui, par conséquent, ont été retenus de leurs ristournes.

Sommes retenues :

Mois	Somme retenue des ristournes
Juillet 2014	76 362,74 \$
Août 2014	73 924,81 \$
Septembre 2014	90 856,01 \$
Octobre 2014	89 357,21 \$
Novembre 2014	27 993,20 \$
Décembre 2014	19 454,44 \$
Janvier 2015	11 729,41 \$
Février 2015	81 012,00 \$
Mars 2015	65 160,95 \$
Avril 2015	18 357,76 \$
Mai 2015	11 290,78 \$
Juin 2015	21 093,15 \$
Total	586 592,46 \$

Région	Somme retenue de juillet 2014 à juin 2015
Atlantique	71 972,11 \$
Québec	37 489,87 \$
Montréal métro.	739,77 \$
Centre	35 085,14 \$
Toronto métro.	65 102,71 \$
Ontario	253 235,72 \$
Prairies	85 823,08 \$
Pacifique	37 144,06 \$
Total	586 592,46 \$

- 22.2 Le montant total des sommes retenues pour cette période de douze mois s'élève à 586 592,46 \$. Il s'agit d'une importante augmentation si on le compare au montant de 498 964,58 \$ obtenu lors de la vérification précédente de 12 mois. La tendance est à la hausse.

- 22.3 Le fait que les sections locales ne paient pas les factures liées au congé pour fonctions syndicales est une situation inquiétante, et il ne s'agit pas non plus de la meilleure pratique. Le bureau national n'est pas en mesure de vérifier les dates du congé et les montants facturés à la section locale par Postes Canada. Il y a donc de fortes probabilités que l'argent des sections locales sert à payer des congés pour fonctions syndicales que Postes Canada devrait payer et non la section locale.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- 22.1 Que le palier national continue de recouvrir les sommes liées aux congés pour fonctions syndicales et qu'il encadre (formation et éducation) les sections locales qui ne font pas les paiements de la façon prévue à la clause 26.06 de la convention collective urbaine et à la clause 21.04 de la convention collective de l'unité des FFRS et qui ne vérifient pas les factures pour y déceler les erreurs.

La secrétaire-trésorière nationale effectuera un examen qui lui permettra de déterminer les sections locales qui font constamment l'objet de retenue de ristournes en raison de non-paiement. Elle communiquera les résultats de l'examen à la directrice et aux directeurs nationaux.

- 22.2 Que la secrétaire-trésorière nationale continue d'envoyer aux directeurs nationaux concernés, en copie conforme, la lettre mensuelle qu'elle fait parvenir aux sections locales et qu'elle indique en objet « Factures non payées déduites par la SCP ».

Toute correspondance relative au recouvrement des sommes liées aux congés pour fonctions syndicales est envoyée en copie conforme à la directrice et aux directeurs nationaux, et cette pratique se poursuivra.

23. COMITÉ DE L'ANNEXE « AA »

Le Conseil national des syndics a vérifié les coûts du Comité de l'annexe « AA » pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

Le Comité est composé de deux membres du STTP qui travaillent avec la Société à cerner, à mener et à évaluer des projets liés à la cueillette et à la livraison du courrier. Les membres du Comité répartissent au prorata le temps qu'ils consacrent au Comité de l'annexe « AA », dont une partie est payée par Postes Canada et l'autre par le bureau national.

Le STTP a payé un montant de 78 102,37 \$, qui correspond à sa portion des coûts du Comité.

Les projets de l'annexe « AA » en cours sont les suivants :

- Analyse statistique des facteurs de blessures chez les factrices et facteurs;
- Projet visant la fluctuation des volumes de colis;
- Deuxième projet de livraison des envois sans adresse (média poste).

24. PROGRAMME D'ASSURANCE-INVALIDITÉ DE COURTE DURÉE

Le Conseil national des syndics constate une hausse marquée des coûts associés aux frais médicaux liés au processus d'appel final du Programme d'assurance-invalidité de courte durée. Il s'agit d'une dépense que le Syndicat n'avait pas à assumer dans le cadre du régime précédent de congés de maladie. Bien qu'elle soit nécessaire, cette dépense préoccupe le Conseil national des syndics, étant donné que les frais ont augmenté de 54 % au cours d'une période d'un an. (Voir le tableau à la page 8.)

25. CAMPAGNE « SAUVONS POSTES CANADA »

Le Conseil national des syndics a examiné les dépenses associées à la campagne « Sauvons Postes Canada ». Le montant total comprend, sans toutefois s'y limiter, des dépenses telles que les salaires perdus, les salaires des coordonnatrices et coordonnateurs de campagne, les frais d'impression, les fournitures et la publicité.

	Montant dépensé	Montant tiré du fonds général	Montant tiré du fonds de réserve
2013/2014	929 758,97 \$	570 000,00 \$	359 758,97 \$
2014/2015	1 724 715,19 \$	1 724 715,19 \$	0,00 \$

Au 30 juin 2015, cinq coordonnatrices et coordonnateurs travaillaient à la campagne « Sauvons Postes Canada ».

26. FONDS NÉGOCIÉS DANS LE CADRE DES CONVENTIONS COLLECTIVES

Le Conseil national des syndics a examiné l'état des fonds compris dans les différentes conventions collectives, qui ont été négociés à l'intention des membres.

Selon les états financiers vérifiés du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

	Fonds de garde d'enfants	Fonds international	Fonds d'éducation
Revenus	2 227 038 \$	120 794 \$	2 546 120 \$
Dépenses	2 256 549 \$	120 794 \$	2 592 129 \$
(Déficit) / Excédent	(29 511) \$	0 \$	(46 009) \$
Solde au 30 juin 2015	3 811 213 \$	0 \$	1 564 964 \$

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables visant les organismes sans but lucratif et ont été révisés rétroactivement à l'année 2014-2015.

FONDS D'ÉDUCATION – UNITÉS DE NÉGOCIATION DU SECTEUR PRIVÉ

Nous avons aussi examiné l'état des fonds d'éducation des unités de négociation du secteur privé. Selon un imprimé d'ordinateur au 30 juin 2015, les soldes sont :

RMS Pope	3 000,00 \$
NSMC – Bedford	26 121,00 \$
Easy Express – Atlantique	1 000,00 \$
Bee Clean – Windsor *	\$
Bee Clean – Hamilton	2 700,00 \$
Bee Clean – Kitchener-Waterloo *	\$
Dynamex – Red River	28 080,00 \$
Total	60 901,00 \$

* Bee Clean–Windsor et Kitchener-Waterloo ont fusionné avec Bee Clean–Hamilton. Les fonds indiqués rendent compte de la fusion.

27. SYNDICALISATION EXTERNE

27.1 Selon l'information remise au Conseil national des syndics pour la période visée par la présente vérification, le tableau suivant présente l'état du fonds destiné au financement de la syndicalisation externe :

Solde au 30 juin 2014	1 854 610,11 \$
Plus 2,5 % du fonds de réserve (du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015)	728 334,84 \$
Moins les dépenses pour la période du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015	(69 737,76 \$)
Solde au 30 juin 2015	2 513 207,19 \$

Il est à noter que les frais juridiques connexes ne sont pas imputés au fonds de syndicalisation externe.

27.2 Pour la période visée par la présente vérification, nous constatons une augmentation du nombre d'unités de négociation du secteur privé. Leur nombre est passé de 22 à 23.

En ce qui concerne le fonds d'éducation, le Syndicat a reçu des sommes des cinq unités suivantes : Dynamex Red River; Bee Clean d'Hamilton; NSMC de Bedford; Easy Express de l'Atlantique; et RMS Pope de l'Atlantique.

Les unités Bee Clean de Kitchener-Waterloo et Bee Clean de Windsor versent des sommes au fonds d'éducation par l'entremise de l'unité Bee Clean d'Hamilton, conformément aux dispositions de leur convention collective.

28. PRÉCOMPTE ET EFFECTIF

Le Conseil national des syndics a fait la vérification des précomptes et de l'effectif, conformément au sous-alinéa 4.99 e) de nos statuts nationaux pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

Les informations et statistiques proviennent de relevés informatiques mis à notre disposition pour fin d'analyse. Les relevés désignent tous les employées et employés comme étant « à plein temps », « à temps partiel » ou « temporaires » et indiquent le statut de membre approprié, selon la définition fournie dans les statuts nationaux et les différentes conventions collectives. Ce sont :

- « Membres en règle » à plein temps, à temps partiel et temporaire;
- « Membres » à plein temps, à temps partiel et temporaire;
- « Rand » à plein temps, temps partiel et temporaire.

Programme d'assurance-invalidité de courte durée

	Atlantique	Québec	Montréal	Centre	Toronto	Ontario	Prairies	Pacifique	Total
2014-2015	13 694 \$	14 323 \$	28 513 \$	54 254 \$	75 952 \$	85 665 \$	78 559 \$	64 910 \$	415 870 \$
2014-2015	11 788 \$	15 135 \$	14 715 \$	27 169 \$	40 254 \$	45 744 \$	49 451 \$	22 898 \$	227 153 \$

Tableau n° 1

Moyenne du nombre de membres en règle, membres et formule Rand par secteur de négociation du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014

Moyenne du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2014	Exploit. urbaine	FFRS	Secteur privé	Total
42 040	8 053	655	50 748	
42 109	8 039	766	50 914	
(69)	14	(111)	(166)	

Moyenne du nombre de membres en règle, membres et formule Rand par secteur de négociation du 1^{er} janvier au 30 juin 2015

Moyenne du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2015	Exploit. urbaine	FFRS	Secteur privé	Total
42 034	8 162	647	50 843	
42 040	8 053	655	50 748	
(6)	109	(8)	95	

Tableau n° 2

Moyenne du nombre de membres en règle, membres et formule Rand travaillant à plein temps, à temps partiel ou temporaire du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014

Moyenne du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2014	Plein temps	Temps partiel	Temporaire	Total
36 588	5 943	8 217	50 748	
37 201	5 854	7 859	50 914	
(613)	89	358	(166)	

Moyenne du nombre de membres en règle, membres et formule Rand travaillant à plein temps, à temps partiel ou temporaire du 1^{er} janvier au 30 juin 2015

Moyenne du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2015	Plein temps	Temps partiel	Temporaire	Total
35 931	6 045	8 867	50 843	
36 588	5 943	8 217	50 748	
(657)	102	650	95	

Tableau n° 3

Moyenne du nombre de membres par statut du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014

	Membres en règle	Membres	Rand	Total
Moyenne du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014	43 650	2 051	5 523	51 224
Moyenne du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2014	44 234	2 056	5 084	51 374
Variation	(584)	(5)	439	(150)

Note : 476 membres à vie sont inclus à l'intérieur des membres en règle pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014.
 460 membres à vie sont inclus à l'intérieur des membres en règle pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014.
 En conformité avec le paragraphe 1.21 des statuts nationaux 141 personnes ont obtenu le statut de membre à la retraite du STTP mais ne sont pas inclus à l'intérieur des tableaux ci-dessus. Les chiffres de tous les tableaux ont été arrondis.

Moyenne du nombre de membres par statut du 1^{er} janvier au 30 juin 2015

	Membres en règle	Membres	Rand	Total
Moyenne du 1^{er} janvier au 30 juin 2015	43 362	2 089	5 879	51 330
Moyenne du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2014	43 650	2 051	5 523	51 224
Variation	(288)	38	356	106

Note : 487 membres à vie sont inclus à l'intérieur des membres en règle pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015.
 476 membres à vie sont inclus à l'intérieur des membres en règle pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014.
 En conformité avec le paragraphe 1.21 des statuts nationaux, 186 personnes ont obtenu le statut de membre à la retraite du STTP mais ne sont pas inclus à l'intérieur des tableaux ci-dessus.

Tableau n° 4

Nombre moyen de membres par région, par groupe et par secteur de négociation du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014

Région	Unité de l'exploitation urbaine						Secteur privé	Unité rurale	Total
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Inconnu	Total			
Atlantique	1 172	1 362	31	4	3	2 572	120	940	3 632
Québec	773	2 229	5	0	4	3 011	9	1 595	4 615
Montréal métro.	2 658	3 083	160	8	2	5 911	10	249	6 170
Centre	1 329	1 970	31	5	1	3 336	47	1 228	4 611
Toronto métro.	4 342	3 037	208	15	7	7 609	73	358	8 040
Ontario	1 682	4 406	56	10	1	6 155	37	1 453	7 645
Prairies	2 900	4 047	130	18	3	7 098	223	1 511	8 832
Pacifique	2 287	3 970	83	6	2	6 348	136	719	7 203
Total	17 143	24 104	704	66	23	42 040	655	8 053	50 748

Nombre moyen de membres par région, par groupe et par secteur de négociation du 1^{er} janvier au 30 juin 2015

Région	Unité de l'exploitation urbaine						Secteur privé	Unité rurale	Total
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Inconnu	Total			
Atlantique	1 164	1 354	31	4	3	2 556	123	942	3 621
Québec	756	2 275	5	0	1	3 037	9	1 587	4 633
Montréal métro.	2 605	3 158	165	8	0	5 936	10	257	6 203
Centre	1 256	1 997	33	4	0	3 290	47	1 263	4 600
Toronto métro.	4 388	3 085	211	13	1	7 698	53	375	8 126
Ontario	1 656	4 464	55	10	0	6 185	35	1 457	7 677
Prairies	2 819	4 044	127	18	3	7 011	218	1 557	8 786
Pacifique	2 263	3 963	88	6	1	6 321	152	724	7 197
Total	16 907	24 340	715	63	9	42 034	647	8 162	50 843

Note :

- Les termes « membre en règle » et « membre » sont définis dans les paragraphes 1.04 et 1.07 des statuts nationaux.
- Le terme « Rand » fait référence à la formule prévue à l'article 70 du *Code canadien du travail* pour recueillir les cotisations syndicales des employés et employées qui ont choisi de ne pas être membres du syndicat ou qui ont perdu leur statut de membre aux termes du paragraphe 1.11 des statuts nationaux.
- Les syndics veulent continuer à vous présenter les précomptes et les effectifs sur une période de 6 mois pour une représentation plus ventilée, même si la vérification est sur une base annuelle maintenant.
- Pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, il y a eu une baisse des effectifs dans certaines unités représentées par le STTP soit 194 membres en moins.
- En levant les autres unités, nous constatons que l'unité urbaine a subi une perte de 75 membres.
- Pour l'unité des FFRS, nous avons une augmentation de 123 membres.

Tableau n° 5

Répartition des Fonds reçus du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

Revenu des cotisations ⁽¹⁾	44 525 771,90 \$
Ristournes locales	(10 466 103,74) \$
Prélèvements locaux	(419 126,54) \$
Ristournes locales additionnelles (paragraphe 7.08)	(745 985,00) \$
Capitations – Fédérations du travail	(466 954,49) \$
Assurance facultative	(1 647 366,28) \$
Assurance-vie de base	(1 020 547,60) \$
Paiements non appliqués et retenus	(45 487,42) \$
Fonds de réserve	(1 456 538,71) \$
Fonds de défense	(657 381,95) \$
Fonds général	(27 600 280,17) \$

Note : Le tableau ci-dessus indique, pour la période de vérification, la totalité des Fonds reçus et leur répartition.

(1) Dans ce montant, il y est inclus, en date du 30 juin 2015, la sommes de 946 303,16 \$ (paragraphe 7.09 des statuts nationaux).

Pour répondre à certains besoins, le Conseil exécutif national peut décider, à la majorité des deux tiers, d'imposer des prélèvements spéciaux à tous les membres. Ces prélèvements ne peuvent toutefois pas excéder 10 \$ en une même année.

Anthony Holzer

Président
Région du
Pacifique

Kevin Peterson
Secrétaire
Région de
l'Atlantique

Jean Marcon

Membre
Région du
Québec

Roland Savard
Membre
Région du
Montréal métropolitain

Mary Aitken

Membre
Région du
Centre

Gurpreet Nijjar
Membre
Région du
Toronto métropolitain

John Lawrence

Membre
Région de
l'Ontario

Robert Laliberte
Membre
Région des
Prairies

Conseil national des syndics

Deuxième vérification du 20 février au 2 mars 2017 Mandat 2015-2019

1. INTRODUCTION

Le Conseil national des syndics s'est réuni du 20 février au 2 mars 2017 au bureau national du Syndicat, à Ottawa, pour effectuer sa deuxième vérification du mandat 2015-2019.

Nous avons, ainsi que le prévoient les paragraphes 4.96 à 4.99 des statuts nationaux, effectué la vérification des transactions financières du Syndicat pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

Le travail du Conseil national des syndics consiste à examiner les livres de la trésorerie nationale, les pièces justificatives se rapportant aux dépenses, les relevés de dépenses des dirigeantes et dirigeants et des permanentes et permanentes syndicaux des paliers national et régional ainsi que tout autre document que nous avons jugé utile et nécessaire pour une saine administration des fonds du Syndicat.

2. COMPOSITION DU CONSEIL NATIONAL DES SYNDICS

Les membres formant le Conseil national des syndics sont :

Région du Pacifique	Président
confrère Anthony Holzer	
Région de l'Atlantique	Secrétaire
confrère Kevin Peterson	
Région du Québec	Membre
confrère Jean Marcon	
Région du Montréal métro.	Membre
confrère Roland Savard	
Région du Centre	Membre
consoeur Mary Aitken	
Région du Toronto métro.	Membre
confrère Gurpreet Nijjar	
Région de l'Ontario	Membre
confrère John Lawrence	
Région des Prairies	Membre
confrère Robert Laliberte	

Au cours de sa toute première réunion, qui a eu lieu le 22 février 2016, le Conseil national des syndics a élu le confrère Anthony Holzer de la région du Pacifique à titre de président, et le confrère Kevin Peterson de la région de l'Atlantique à titre de secrétaire.

Tous les membres du Conseil national des syndics, élus par leur région respective, sont présents à la deuxième vérification du mandat.

3. RÉSOLUTIONS ET REGISTRES DES PROCÈS-VERBAUX

Le Conseil national des syndics a vérifié toutes les résolutions et tous les registres des procès-verbaux des réunions du Conseil exécutif national pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, s'attardant aux résolutions qui comportent des transactions financières, conformément au paragraphe 4.99 des statuts nationaux.

Dans le cadre de la présente vérification, le Conseil national des syndics trouve encore des résolutions qui ne précisent pas le montant des dépenses prévues ou le poste budgétaire auquel ces dépenses sont imputées. Ces renseignements lui sont nécessaires pour vérifier de manière adéquate si les dépenses en question sont conformes aux statuts nationaux. Le Conseil national des syndics constate que, sur ce point, les résolutions adoptées par le Conseil exécutif national au cours de la présente période présentent une amélioration.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- Que le Conseil exécutif national tarde l'examen d'une résolution tant que celle-ci ne comportera pas d'estimation de coûts, d'échéancier et d'indication des fonds auxquels ces coûts seront imputés.

Le Conseil exécutif national s'emploie à satisfaire aux exigences de cette recommandation. Il entend s'y conformer chaque fois que le report de la décision, jusqu'à l'obtention des renseignements financiers, n'entraînera pas une augmentation du coût de la décision.

- Que le Conseil exécutif national inclue comme il se doit dans ses procès-verbaux toutes les résolutions et tous les votes par courriel, et qu'il veille à ce qu'ils soient signés.

Le processus adopté par le Conseil exécutif national consiste à inclure tous les votes tenus par courrier électronique entre les réunions dans le procès-verbal de la réunion précédente visée par la signature jointe à ce procès-verbal.

- Que le Conseil exécutif national veille à ce que tous les procès-verbaux soient approuvés dans les meilleurs délais.

Le Conseil exécutif national veillera à adopter, lors de chacune de ses réunions, le procès-verbal de la réunion précédente, y compris les votes tenus par courrier électronique depuis la dernière réunion.

4. VÉRIFICATIONS ANNUELLES

Il s'agit de la deuxième réunion du Conseil national des syndics depuis la tenue du congrès quadriennal de 2015.

Les membres du Conseil national des syndics sont arrivés au bureau national le 20 février 2017. Ils ont alors constaté que la directrice des finances et de l'administration était en congé annuel. Le Conseil national des syndics a trouvé cette situation inquiétante, puisque la directrice des finances et de l'administration joue un rôle essentiel dans le processus de vérification. Elle est d'une aide précieuse au Conseil national des syndics quand vient le moment de choisir la firme comptable à qui le STTP confie la vérification de ses transactions financières.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- Que la directrice des finances et de l'administration soit présente durant la vérification du Conseil national des syndics.

Le Conseil exécutif national veillera à ce que la directrice ou le directeur des finances et de l'administration soit disponible durant la vérification du Conseil national des syndics, à moins de circonstances exceptionnelles.

5. CONGRÈS NATIONAL DU STTP – 2015

Selon un relevé fourni, notre travail de vérification et les informations obtenues à ce jour, le coût total de notre congrès national tenu à Toronto du 4 au 8 mai 2015 s'élève à 3 727 675,16 \$.

Les coûts du congrès 2015 sont répartis ainsi :

Location de salles	123 996,37 \$
Hébergement	1 049 977,33 \$
Déplacements (transport)	379 703,47 \$
Interprétation simultanée	172 248,94 \$
Système d'interprétation	698 723,95 \$
Allocations quotidiennes (per diem)	262 419,51 \$
Location d'équipement	6 398,21 \$
Frais de garde d'enfants	42 940 \$
Comité d'accueil	20 935,51 \$
Salaires perdus	516 539,52 \$
Divers	9 824,06 \$
Équipement informatique	4 297,45 \$
Breuvages et nourriture	488,98 \$
Honoraires professionnels	109 944,71 \$
Téléphone	372,54 \$
Affranchissement	15 190,42 \$
Impressions et fournitures	198 922,60 \$
Rapport textuel (transcription des débats)	27 366,95 \$
Salaires du personnel	92 568,37 \$
Frais d'inscription (observatrices et observateurs)	(5 160,00 \$)
Total	3 727 675,16 \$ *

* Prélèvement spécial (au 30 juin 2016) 2 002 432,95 \$

Coût imputé au fonds général 1 725 242,21 \$

En demandant un prélèvement spécial, le Conseil exécutif national a pris une décision financière avisée.

Année de congrès	Coûts des congrès nationaux	Augmentation par rapport aux années précédentes
2005	3 158 047 \$	
2008	3 241 353 \$	83 306 \$
2011	3 474 518 \$	233 165 \$
2015	3 727 675 \$	253 157 \$

La vérification que nous avons faite nous a permis de constater que les sommes qui ont été dépensées dans le cadre du congrès l'ont été conformément aux statuts nationaux.

Il importe de noter que le Syndicat reçoit encore des fonds découlant des prélèvements spéciaux lorsque des membres retournent d'un congé qui ne fait pas l'objet d'une renonciation des cotisations syndicales.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- Qu'un prélèvement spécial soit rétabli afin d'alléger le fardeau financier imposé au fonds général (conformément au paragraphe 7.09 des statuts nationaux).

Le Conseil exécutif national s'efforce de satisfaire à ses obligations financières sans excéder le budget du fonds général et sans recourir à un prélèvement spécial aux termes du paragraphe 7.09 des statuts nationaux. Si le fonds général accuse un déficit au cours de l'année financière, le paragraphe 7.20 permet au Conseil exécutif national, par un vote majoritaire des deux tiers des membres, de combler le déficit en puisant dans le fonds de défense un montant n'excédant pas la somme versée à ce fonds pour l'exercice financier en question.

- Que les dépenses relatives au prochain congrès national fassent partie du budget annuel afin d'alléger le fardeau financier imposé au fonds général durant l'année où se déroule le congrès.

Le Conseil exécutif national a prévu au budget de l'exercice 2017-2018 du fonds général un montant de 500 000 \$ pour le congrès national de 2019.

6. RAPPORTS FINANCIERS LOCAUX

Le Conseil national des syndics a examiné tous les états financiers annuels reçus des sections locales pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, et dans certains cas, les états financiers de périodes précédentes, selon les besoins.

Conformément au paragraphe 9.30 des statuts nationaux, chaque section locale reçoit, une fois par année, un état financier vierge qu'elle doit remplir et remettre au bureau national. La responsabilité de remplir ce document incombe à la secrétaire-trésorière ou au secrétaire-trésorier de la section locale, comme le prévoit le paragraphe 9.29 des statuts nationaux. Les sections locales dont les états financiers sont préparés par des comptables agréés ne sont pas tenues de remplir ce document.

- Malgré leurs obligations prévues au paragraphe 9.29 des statuts nationaux, de nombreuses sections locales négligent encore de remettre à la secrétaire-trésorière nationale leurs états financiers annuels. Pour l'exercice 2015-2016, 32 sections locales n'ont pas remis d'états financiers annuels (comme le montre le tableau à la page 11). Il s'agit d'une augmentation par rapport à 2014-2015.
- En tout, 67 sections locales n'ont toujours pas déposé leurs états financiers ou ont des états financiers incomplets ou non équilibrés. Il s'agit d'une diminution par rapport à 2014-2015, année où 92 sections locales étaient fautives. Certaines sections locales n'ont pas déposé d'états financiers annuels équilibrés depuis plus de dix ans.
- En tout, 37 sections locales n'ont pas versé leur capitation à leur conseil du travail, comme l'exige pourtant le paragraphe 9.42 des statuts nationaux.
Il faut noter qu'il n'existe aucun moyen de savoir si dans le cas d'états financiers annuels non équilibrés ou mal remplis, il y a des fonds qui n'ont pas été déclarés.
- Dans le passé, de nombreuses sections locales n'ont pas toujours joint leurs relevés bancaires à leurs états financiers. Cette situation était en partie attribuable au fait que les formulaires du bureau national destinés à dresser les états financiers annuels n'étaient pas à jour. Les nouveaux formulaires ont toutefois permis de régler cette situation, car ils respectent la recommandation formulée par le Conseil national des syndics dans le rapport de sa première vérification, soit de prévoir un espace pour y indiquer l'ensemble des revenus, des comptes et des avoirs.

Bien qu'il y ait une nette amélioration par rapport à l'an passé quant aux éléments déclarés. Il n'existe toujours pas de moyens de savoir si toutes les sections locales se conforment aux règlements à cet égard.

Rapports financiers locaux

	Nbre de sections locales dans la région	États financiers 2015-2016 non reçus	Nbre de sections locales dont les états financiers ne sont pas équilibrés	Non-paiement au conseil du travail
Atlantique	33	4	3	10
Québec	32	3	3	13
Montréal métro.	1			
Centre	34	9	3	7
Toronto métro.	1	1		
Ontario	29	5	7	3
Prairies	33	5	8	1
Pacifique	37	5	11	3
Total	200⁽²⁾	32	35	37⁽¹⁾

(1) Ne comprend pas les sections locales qui n'ont pas remis d'états financiers pour l'année financière 2015-2016, étant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier si elles ont versé leur capitation à leur conseil du travail, ou si elles sont exonérées de le faire.

(2) Le nombre de sections locales a diminué par rapport à l'année précédente (205 sections locales en date du 30 juin 2015).

Le Conseil national des syndics tient à rappeler aux sections locales que l'ensemble des fonds, des comptes et des placements doivent faire partie de l'annexe « A » de leurs états financiers annuels.

6.5 Pour l'exercice 2015-2016, un nombre accru de sections locales ont joint à leurs états financiers annuels un relevé bancaire. Cependant, de nombreuses sections locales ne joignent toujours pas de relevés bancaires complets à leurs états financiers. Par conséquent, il n'existe aucun moyen d'établir un rapprochement bancaire entre leurs états financiers annuels et leurs comptes bancaires.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

6.1 Que la secrétaire-trésorière nationale, de concert avec le directeur national de chaque région, continue de communiquer par écrit avec toutes les sections locales pour leur rappeler de s'acquitter de leurs obligations prévues au paragraphe 9.29 des statuts nationaux. Une copie de l'avis en question est versée au dossier des états financiers annuels de la section locale au bureau national.

Les sections locales reçoivent annuellement un avis des obligations que leur impose le paragraphe 9.29 des statuts nationaux. Une copie de cet avis est versée au dossier 1101. Un rappel est envoyé aux sections locales qui tardent à remettre leurs états financiers annuels. Les avis sont envoyés à la directrice ou au directeur national concerné et placés dans le dossier 1101 de la section locale.

6.2 Que la secrétaire-trésorière nationale, de concert avec le directeur national de chaque région, communique par écrit avec toutes les sections locales pour leur rappeler de se conformer à leurs obligations énoncées au paragraphe 9.42 des statuts nationaux concernant le paiement de leur capitation à leur conseil du travail. Une copie de la lettre est versée au dossier des états financiers annuels de la section locale au bureau national.

La lettre qui accompagne le formulaire d'état financier annuel mentionne l'obligation qui incombe aux sections locales de verser la capitation au conseil du travail de leur district. Les directives détaillées sur la façon de remplir ce formulaire comportent des précisions sur la capitation payée au conseil du travail du district et sur les conséquences du non-paiement de cette capitation. Une copie de la lettre d'accompagnement est versée au dossier 1101.

6.3 Que la secrétaire-trésorière nationale, de concert avec le directeur national de chaque région, vérifie quelles sections locales au sein de leur région respective sont tenues d'appuyer un conseil du travail, et que cette information soit consignée dans le dossier des états financiers annuels de la section locale tenu au bureau national afin de faciliter le travail du Conseil national des syndics.

Une étiquette est apposée aux dossiers des états financiers annuels des sections locales indiquant le nom et l'adresse du conseil du travail lié à chaque section locale. Un suivi a été effectué auprès de chaque directeur national au sujet des sections locales dont le dossier ne comporte pas d'étiquette.

6.4 Que la secrétaire-trésorière nationale, de concert avec le directeur national de chaque région, rappelle par écrit à chaque section locale qu'elle doit faire état de tous ses placements et de tous les comptes qu'elle détient dont les fonds proviennent ou découlent de cotisations syndicales et des placements qu'elle détient.

La lettre qui accompagne le formulaire d'état financier annuel envoyé aux sections locales indique que ces dernières doivent faire état de tous leurs comptes et placements dont les fonds proviennent des cotisations syndicales.

6.5 Que la secrétaire-trésorière nationale demande à chaque section locale de soumettre un relevé bancaire pour chaque compte qu'elle détient, au 30 juin de l'année visée par l'état financier, afin d'aider le Conseil national des syndics à s'acquitter de sa tâche de vérifier les états financiers et d'en faire le rapprochement.

Les instructions qui accompagnent le formulaire d'état financier annuel font mention de la nécessité de joindre à l'état financier annuel un relevé bancaire et des rapports sur les placements datés du 30 juin de l'année financière en question.

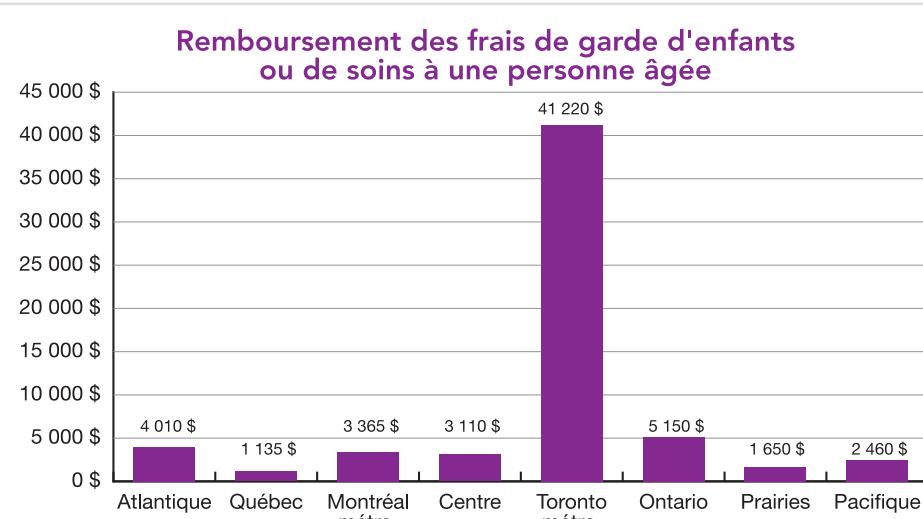
7. DÉPENSES RELATIVES AUX ACTIVITÉS RÉGIONALES

Le Conseil national des syndics a examiné les comptes de dépenses liés aux activités syndicales pour lesquelles les directeurs nationaux ont reçu une avance. Au cours de la période visée par la présente vérification, 55 activités ont eu lieu dans les huit régions.

7.1 Toutes les régions ont remis leurs relevés de dépenses comme l'exige le paragraphe 5.13 des statuts nationaux. Les pièces justificatives incluses sont claires et facilement vérifiables.

Les membres du Conseil national des syndics sont conscients des efforts déployés par les régions, et nous invitons ces dernières à poursuivre sur cette voie.

7.2 Au 30 juin 2016, certaines régions avaient un solde impayé. Il faut s'y attendre, compte tenu des délais entre le versement des avances, la tenue des activités et le rapprochement final des comptes. Les soldes impayés ne donnent pas vraiment matière à inquiétude, en autant qu'ils fassent l'objet d'un rapprochement en temps opportun.



Le Conseil national des syndics reconnaît les efforts consentis par les régions pour concilier ces comptes; la conciliation des comptes ayant soulevé des préoccupations lors de vérifications précédentes.

7.3 Remboursement des frais de garde d'enfants ou de soins à une personne âgée

Le Conseil national des syndics continue de s'inquiéter de ce que les membres ne semblent pas bien comprendre la marche à suivre pour demander un remboursement de leurs frais de garde d'enfants ou de soins à une personne âgée.

Pour la période visée par la présente vérification, le total des coûts afférents au remboursement des frais de garde d'enfants ou de soins à une personne âgée se chiffre à 62 100 \$.

8. DÉPENSES ENGAGÉES PAR LES BUREAUX RÉGIONAUX

Le Conseil national des syndics a examiné les dossiers régionaux contenant les relevés bancaires, les états de rapprochement et les reçus pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

8.1 Les dépenses des bureaux régionaux sont payées par le bureau national. Seul le bureau de la région de Montréal métropolitain paie ses dépenses au palier régional.

8.2 Le Conseil national des syndics tient à souligner le fait que toutes les régions ont respecté les recommandations formulées dans le cadre de la première vérification du mandat actuel, c'est-à-dire que chaque région soumette des relevés bancaires complets au bureau national.

9. DÉPENSES LIÉES AUX ACTIVITÉS NATIONALES

9.1 Le Conseil national des syndics a examiné les dépenses liées aux activités nationales du Syndicat pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

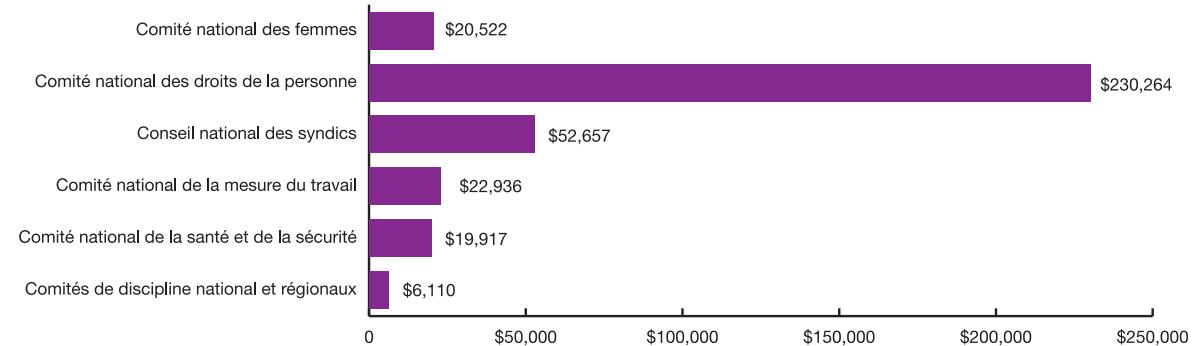
Le Conseil national des syndics a examiné les dépenses des activités suivantes :

Comité national des femmes	20 552,00 \$
Comité national des droits de la personne	230 264,00 \$
Conseil national des syndics	52 657,00 \$
Comité national de la mesure du travail	22 936,00 \$
Comité national de la santé et de la sécurité	19 917,00 \$
Comités de discipline national et régionaux	6 110,00 \$

* (Voir le tableau à la page 12.)

9.2 Le Conseil national des syndics a constaté qu'il n'y avait aucune dépense liée au Programme de formation syndicale pour la période visée par la présente vérification. Aucune session n'a eu lieu du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

Dépenses liées aux activités nationales



9.3 Autres activités nationales (non définies dans les statuts nationaux)

Le Conseil national des syndics a aussi été avisé de la tenue des activités nationales suivantes :

Formation de 5 jours en animation – niveau 1 (Toronto)	90 930 \$
Cours sur la procédure formelle d'arbitrage (Toronto)	46 525 \$
Cours sur la procédure d'arbitrage (Toronto)	45 478 \$
Formation de 5 jours – phase 1 (toutes les régions)	38 670 \$
Cours de plaideurs – 5 jours (Québec)	25 846 \$
Formation des coordinatrices et coordonnateurs (11 participants)	19 017 \$
Formation en animation – annexe « DD »	13 479 \$
Vidéo – « The Mail Lady » (traduction et sous-titres)	5 250 \$
Fédération du travail de Terre-Neuve et du Labrador	2 952 \$
Projet de résolution de conflits	2 744 \$
United Association of Labour Education (Washington)	2 587 \$
Intervention en matière d'incapacité professionnelle – Formation en animation de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	2 470 \$

10. EXAMEN DES RELEVÉS DE DÉPENSES

Le Conseil national des syndics a examiné, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, les relevés de dépenses individuels des dirigeantes et dirigeants et des permanentes et permanentes syndicaux nationaux et régionaux. Il a aussi examiné les relevés de dépenses individuels des

permanentes et permanentes syndicaux suppléants et des spécialistes travaillant à contrat pour le STTP.

- 10.1 Lors de la première vérification, le Conseil national des syndics a signalé le problème des relevés de dépenses manquants et des relevés de dépenses cumulant plusieurs mois de dépenses. Une telle situation se produit toujours, mais à une bien plus petite échelle qu'auparavant, et le Conseil tient à souligner l'amélioration qu'il y a eue.
- 10.2 Trop souvent, le Conseil national des syndics a recommandé dans ses rapports la mise en place et l'utilisation obligatoire d'un journal de bord dans tous les véhicules détenus ou loués par le Syndicat. Dans sa réponse à la recommandation de la quatrième vérification du mandat précédent, le Conseil exécutif national indique ce qui suit : « Des journaux de bord doivent être utilisés... ». Bien que le livre de bord ait été mis en place et qu'il soit disponible pour utilisation, nos rapports montrent qu'ils sont rarement utilisés. Tel qu'il a été indiqué auparavant, l'utilisation d'un journal de bord contribuerait grandement à éliminer la perception selon laquelle les véhicules loués ou appartenant au Syndicat servent à des fins personnelles, ce qui constitue un avantage imposable selon les lignes directrices de l'Agence du revenu du Canada.
- 10.3 Depuis la 5^e vérification menée dans le cadre du mandat de 2005-2008 du Conseil national des syndics, l'utilisation de véhicules loués continue d'être un sujet de préoccupation. Bien qu'il y ait eu des améliorations dans certaines régions, la situation demeure préoccupante dans au moins une région où l'on utilise un véhicule loué. Il y a toujours cette perception voulant que les véhicules loués à long terme servent à des fins personnelles plutôt que syndicales. Le Conseil national des syndics constate aussi que certaines locations de longue durée exigent une assurance pertes et dommages qui coûte cher, souvent la moitié du prix de location.
- 10.4 Il y a eu une amélioration dans l'utilisation du formulaire d'autorisation de déplacements ou d'utilisation d'un véhicule. Il convient toutefois de mentionner que des représentantes et représentants syndicaux ne se conforment pas toujours aux dispositions clairement énoncées aux paragraphes 7.53, 7.54, 7.55 et 7.56 des statuts nationaux. Il arrive aussi que les autorisations ne soient pas datées ni signées, ou qu'elles le soient après la date du déplacement en question.
- 10.5 Le Conseil national des syndics a examiné les allocations quotidiennes de l'exercice 2015-2016, puis les a comparées à celles de l'exercice précédent.
- 10.6 Le fait qu'il n'existe aucun moyen de vérifier ni de comparer l'utilisation des allocations quotidiennes est un problème constant que le Conseil national des syndics soulève depuis de nombreuses vérifications. Bien que les demandes d'allocations quotidiennes reposent sur l'honneur, il devrait quand même exister un moyen, pour les syndics, de vérifier le bon fonctionnement du système. Il importe de noter que certaines régions, comme l'indique le tableau plus haut, connaissent une hausse marquée des allocations quotidiennes. Une telle hausse est préoccupante et ne peut être maintenue.
- 10.7 Le Conseil national des syndics a examiné les frais de déplacement engagés par le bureau national pour l'exercice 2015-2016. Ces frais comprennent tous les frais de déplacements en avion et en train, les frais de stationnement et les courses en taxi. (Voir le tableau ci-dessous.)

Location de véhicules par région, y compris le bureau national

Région	Location de véhicule		
	2015-2016	2014-2015	2013-2014
National	16 607,24 \$	7 880,37 \$	18 880,92 \$
Atlantique	4 645,13 \$	1 024,14 \$	1 336,42 \$
Québec	4 023,21 \$	1 824,91 \$	3 113,26 \$
Montréal métro.	187,23 \$	0,00 \$	0,00 \$
Centre	8 779,82 \$	9 529,90 \$	4 051,55 \$
Toronto métro.	2 031,79 \$	5 344,61 \$	41 617,32 \$
Ontario	45 884,08 \$	51 893,45 \$	79 839,68 \$
Prairies	15 883,56 \$	7 958,69 \$	11 367,18 \$
Pacifique	12 753,26 \$	4 737,88 \$	2 881,05 \$
Total	110 795,33 \$	90 193,95 \$	163 087,38 \$

Frais de déplacement par région, y compris le bureau national

Région	Frais de déplacement		
	2015-2016	2014-2015	2013-2014
National	175 175 \$	188 792 \$	157 494 \$
Atlantique	24 172 \$	17 176 \$	26 109 \$
Québec	9 275 \$	7 333 \$	7 648 \$
Montréal métro.	817 \$	362 \$	1 079 \$
Centre	17 938 \$	15 026 \$	11 311 \$
Toronto métro.	9 976 \$	12 878 \$	85 624 \$
Ontario	51 646 \$	55 196 \$	49 640 \$
Prairies	95 562 \$	79 358 \$	99 084 \$
Pacifique	77 769 \$	41 926 \$	43 185 \$
Total	462 330 \$	418 587 \$	481 174 \$

Sommaire des coûts - Arbitrage (110) au 30 juin 2016

Région	Arbitres / Arbitrage annulé	Frais juridiques	Frais professionnels	Témoins	Plaideurs	Révisions médicales FFIRS	Autres	Total
National	139 326,43 \$	489 349,99 \$	--	15 867,12 \$	--	--	54 071,47 \$	698 615,01 \$
Atlantique	304 802,32 \$	68 906,36 \$	--	1 476,19 \$	220,40 \$	--	1 518,89 \$	376 924,16 \$
Québec	67 142,29 \$	14 651,67 \$	--	--	641,79 \$	--	2 143,86 \$	84 579,61 \$
Montréal métro.	184 619,43 \$	115 666,09 \$	2 127,04 \$	150,00 \$	--	--	221,93 \$	302 784,49 \$
Centre	78 847,15 \$	43 356,66 \$	--	400,00 \$	--	--	7,01 \$	122 610,82 \$
Ontario	229 646,92 \$	184 266,56 \$	60,00 \$	300,00 \$	--	--	207,90 \$	414 481,38 \$
Toronto métro.	111 257,86 \$	121 603,14 \$	78,76 \$	1 059,76 \$	--	150,00 \$	2 581,16 \$	236 730,68 \$
Prairies	273 020,06 \$	--	2 200,00 \$	5 155,71 \$	35 537,86 \$	357,40 \$	7 838,52 \$	324 109,55 \$
Pacifique	190 443,36 \$	22 561,75 \$	--	1 540,81 \$	15 878,74 \$	--	164,02 \$	230 588,68 \$
1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016	1 579 105,82 \$	1 060 362,22 \$	4 465,80 \$	25 949,59 \$	52 278,79 \$	507,40 \$	68 754,76 \$	2 791 424,38 \$
1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015	1 485 775,21 \$	1 057 335,01 \$		44 076,40 \$	16 290,84 \$	--	64 228,24 \$	2 667 705,70 \$
1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014	1 769 476,41 \$	1 245 571,43 \$		51 579,91 \$	32 093,25 \$	8 259,27 \$	167 300,18 \$	3 274 280,45 \$

Allocations quotidiennes* par région, y compris le bureau national

Région	Allocations quotidiennes	
	2015-2016	2014-2015
National	133 734 \$	119 981 \$
Atlantique	39 833 \$	24 046 \$
Québec	27 327 \$	25 780 \$
Montréal métro.	11 839 \$	14 173 \$
Centre	35 832 \$	25 892 \$
Toronto métro.	33 461 \$	20 397 \$
Ontario	30 737 \$	21 138 \$
Prairies	62 526 \$	36 517 \$
Pacifique	63 603 \$	40 391 \$
Total	438 895 \$	328 315 \$

* Les allocations quotidiennes comprennent les repas et les frais d'hébergement.

- 10.8 Les frais de déplacement ont diminué de 13 % entre l'exercice 2013-2014 et 2014-2015, mais ils ont tout de même augmenté de plus de 10 % au cours de l'exercice 2015-2016.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- 10.3 Que la location de véhicules se termine avant l'échéance de l'assurance prévue par la carte de crédit afin d'éviter que le Syndicat ait à payer les frais de l'assurance pertes et dommages. Ces frais sont exorbitants et tout à fait inutiles.

Le Syndicat rappellera aux personnes qui louent un véhicule d'utiliser l'assurance prévue par la carte de crédit et de ne pas acheter l'assurance pertes et dommages offerte par l'entreprise de location. Le nombre de locations de longue durée (plus d'un mois), qui exigent une assurance pertes et dommages, sera réduit au minimum.

- 10.3 Qu'une analyse de coûts soit réalisée dans les régions où les frais de location de véhicule sont les plus élevés afin d'établir s'il serait plus avantageux d'acheter un véhicule plutôt que d'en louer un.

On demandera au nouveau directeur des finances et de l'administration d'effectuer une analyse comparative achat-location de véhicules en fonction des données de l'exercice 2016-2017.

- 10.6 Que la secrétaire-trésorière nationale examine de nouveau cette situation et qu'elle envoie de nouveau les directives visant les allocations quotidiennes aux membres et au personnel du bureau national et des bureaux régionaux qui réclament des allocations quotidiennes.

Le 28 juillet 2017, la secrétaire-trésorière nationale a envoyé de nouveau la note de décembre 2016 intitulée « Allocations – paragraphe 7.42 », qui comporte des directives pour la réclamation des allocations quotidiennes.

11. FRAIS D'ARBITRAGE

Le Conseil national des syndics est d'avis, et il l'a dit lors de vérifications précédentes, qu'il serait possible de faire une utilisation plus efficiente des frais juridiques.

- 11.1 Le total des frais d'arbitrage (voir le tableau à la page 12) est de 2 791 424,38 \$. Ce montant est réparti en sept catégories.
- 11.2 Bien que le montant des coûts liés aux frais juridiques soit semblable à celui constaté lors de la vérification précédente, il demeure élevé. Le Conseil national des syndics continue de croire fermement qu'un recours accru aux permanentes et permanents syndicaux et aux plaideuses et plaideurs ayant suivi une formation contribuera à diminuer le montant des frais juridiques.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- 11.1 Que le Syndicat forme des plaideuses et plaideuses et les affecte à des arbitrages, conformément aux alinéas 10.13 à 10.16 des statuts nationaux.

Pour l'exercice 2017-2018, le Conseil exécutif national a considérablement augmenté le budget alloué aux plaideuses et plaideurs qui participent à des procédures d'arbitrage. Plusieurs directeurs nationaux travaillent avec le 2^e vice-président national dans le but de former, durant la prochaine année, un nombre accru de plaideuses et plaideurs auxquels le Syndicat pourra ensuite avoir recours.

- 11.2 Que les permanentes et permanents syndicaux jouent un rôle plus grand dans le processus d'arbitrage.

Le rôle et les responsabilités des permanentes et permanents syndicaux sont définis à l'article 10 des statuts nationaux, et plus précisément au paragraphe 10.01 en ce qui concerne les permanentes et permanents syndicaux nationaux de la section des griefs, et au paragraphe 10.08 en ce qui concerne les permanentes et permanents syndicaux régionaux. Le travail relatif aux griefs et à l'arbitrage est confié aux permanentes et permanents syndicaux conformément aux dispositions des statuts nationaux et on s'attend à ce que les permanentes et permanents syndicaux soient pleinement engagés dans l'exécution des tâches qui leur ont été confiées. L'objectif est de faire appel aux permanentes et permanents syndicaux pour le travail lié à l'arbitrage afin de réduire autant que possible le recours aux avocats.

12. PRÉSENCES

- 12.1 Le Conseil national des syndics a examiné les congés annuels, les congés de préretraite et les congés pour raisons personnelles pris par les dirigeantes et dirigeants et les permanentes et permanents syndicaux du bureau national et des bureaux régionaux.

Le Conseil national des syndics confirme que le suivi des présences est fondé sur un système de confiance, chaque dirigeante et dirigeant et permanente et permanent syndical étant responsable de rendre compte de son assiduité dans son relevé mensuel de dépenses.

Pour l'exercice 2015-2016, environ 1 974 jours de congé annuel n'avaient pas été pris au 30 juin 2016 par les dirigeantes et dirigeants nationaux et régionaux, ce qui représente environ 537 769,55 \$. Il s'agit d'une augmentation d'environ 62 jours par rapport à l'exercice 2014-2015.

Le Conseil national des syndics constate également que sur les 65 dirigeantes, dirigeants, permanentes et permanents syndicaux nationaux et régionaux visés par la présente vérification, onze (11) d'entre eux possèdent dix (10) semaines ou plus de crédits de congé annuel inutilisés, ce qui représente presque le double du résultat de la dernière vérification, tandis que neuf (9) autres ont cinq (5) semaines ou plus de crédits accumulés.

Le Conseil national des syndics constate aussi que le Conseil exécutif national n'a pas donné suite à sa réponse à la question sur les présences soulevée dans le cadre de la deuxième vérification du mandat 2011-2015. Dans sa réponse, le Conseil exécutif national indiquait ce qui suit : « Les trois recommandations suivantes seront étudiées à fond par le Conseil exécutif national lors de la réunion de juin 2013 prévue au paragraphe 4.03 des statuts nationaux. »

De plus, le Conseil national des syndics constate que soixante-dix (70) jours de congé de préretraite ont été pris durant la période 2015-2016, ce qui représente une somme de 17 628,45 \$.

Lors de leur réunion de juin 2014, les membres du Conseil exécutif national ont discuté du paragraphe 7.38 des statuts nationaux, mais n'ont pas adopté de résolution finale à l'égard de l'accumulation de crédits de congé annuel.

- 12.2 En juin 2016, le passif éventuel lié au paiement des crédits de congé pour raisons personnelles non utilisés par les dirigeantes et dirigeants des bureaux national et régionaux s'élevait à 48 192,96 \$. Le Conseil national des syndics constate que certaines régions utilisent leurs formulaires de congé de façon sporadique et qu'il y manque des renseignements.

Le Conseil national des syndics constate la réponse du Conseil exécutif national à sa recommandation portant sur « les présences » faite au cours de la quatrième vérification du mandat 2011-2015. La réponse indique ce qui suit : « Le Conseil exécutif national a adopté un processus pour garantir le respect des dispositions du paragraphe 7.38 des statuts nationaux, et ce processus est conforme aux dispositions de report des crédits de congé annuel de la convention collective de l'unité urbaine. »

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- 12.1 Que l'ensemble des dirigeantes et dirigeants et des permanentes et permanents syndicaux utilisent les crédits de congé annuel qu'ils n'ont pas encore utilisés. Que le Conseil exécutif national applique le paragraphe 7.38 des statuts nationaux dans le cas des crédits de congé annuel inutilisés à la fin d'un exercice, et ce, conformément à la recommandation formulée précédemment par le Conseil exécutif national.

Le Conseil exécutif national a mis en œuvre le processus qu'il avait précédemment adopté pour veiller au respect du paragraphe 7.38 des statuts nationaux.

- 12.2 Que les rapports de dépenses courantes soient mis à jour pour refléter les dispositions actuelles en matière de congé.

Les rapports de dépenses courantes ont été mis à jour pour refléter les dispositions actuelles en matière de congé.

13. ASSURANCES

Conformément au paragraphe 4.99 a) des statuts nationaux, le Conseil national des syndics s'est assuré de l'existence d'une police d'assurance nationale contre les risques raisonnables de perte au 30 juin 2016. La police d'assurance comprend une protection contre la malhonnêteté d'un montant maximal de 50 000 \$ par incident.

La police d'assurance est disponible en anglais seulement.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- Que les polices d'assurance soient disponibles dans les deux langues officielles.

Dans le cadre du processus de renouvellement des régimes d'assurance, nous avons avisé nos fournisseurs de la nécessité de nous fournir les documents relatifs aux polices d'assurance dans les deux langues officielles.

14. CESSION D'EMPLOI ET DÉMÉNAGEMENT

Le Conseil national des syndics a examiné les sommes versées aux dirigeantes et dirigeants, permanentes et permanents syndicaux nationaux et régionaux qui sont entrés en fonction ou qui ont cessé d'occuper leur fonction entre le 1^{er} juillet 2015 et le 30 juin 2016.

Selon les informations mises à notre disposition, les sommes suivantes ont été versées :

Frais de déménagement et de relocalisation payés à 8 membres :	59 806,43 \$
Congés annuels inutilisés	95 636,94 \$
Paragraphe 7.41	26 088,60 \$
Congé pour raisons personnelles	6 397,75 \$
Total	187 929,72 \$

Parmi ceux et celles qui ont quitté leur poste, deux avaient accumulé plus de 100 jours chacun de crédits de congé annuel inutilisés.

15. INVENTAIRE DU BUREAU NATIONAL ET DES BUREAUX RÉGIONAUX

- 15.1 Pour que la secrétaire-trésorière nationale puisse comptabiliser adéquatement l'actif du Syndicat, comme le prévoit le paragraphe 4.55 des statuts nationaux, elle doit avoir à sa disposition les inventaires du bureau national, des huit bureaux régionaux et des unités condominiums. Ces inventaires doivent répertorier les biens que détient le Syndicat (classeurs, mobilier, etc.), à l'exception des fournitures de bureau.

Le Conseil national des syndics constate que, le 20 avril 2016, la secrétaire-trésorière nationale a envoyé une note aux bureaux régionaux leur demandant de dresser leur inventaire ou de mettre à jour leur inventaire le plus récent et de le lui retourner avant le 20 mai 2016.

Le Conseil national des syndics constate également qu'un certain nombre de dirigeantes et dirigeants au bureau national et la presque totalité des bureaux régionaux ont mis à jour leur inventaire, à l'exception de la région du Pacifique.

Le Conseil national des syndics constate également que l'inventaire des différents condominiums de la rue Lisgar est à jour, mais qu'il lui manque celui de certaines des unités de la rue Wellington.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

- 15.1 Que le bureau régional, le bureau national et les unités condominiums qui ne l'ont pas fait remettent un inventaire à jour au bureau national d'ici le 30 juin 2017.

Les bureaux régionaux ont reçu une lettre datée du 30 mars 2017 leur demandant de fournir des listes d'inventaire à jour. Le 14 juin et le 21 juillet 2017, un rappel a été envoyé par courriel aux bureaux régionaux, aux dirigeantes et dirigeants et aux permanentes et permanents syndicaux qui n'avaient pas obtempéré à cette demande. Les listes d'inventaire des unités condominiums sont mises à jour chaque fois qu'un nouvel occupant emménage dans une unité pour une longue période.

16. FONDS SYNDICAUX

- 16.1 Le Conseil national des syndics a examiné la version provisoire des états financiers annuels de l'exercice 2015-2016 préparée par le cabinet comptable Marcil Lavallée. Les états financiers annuels provisoires fournissent des informations relatives au fonds général, au fonds de défense et au fonds de réserve.

Comme le prévoit le paragraphe 7.13 des statuts nationaux, le tableau ci-dessous présente les soldes de chacun des fonds au 30 juin 2016 et les compare à ceux du 30 juin 2015.

	30 juin 2016	30 juin 2015
Fonds général	(2 420 509) \$	(2 004 909) \$
Fonds de défense	20 946 792 \$	18 826 816 \$
Fonds de réserve	13 736 033 \$	13 057 741 \$

16.2 Le Conseil national des syndics a constaté que, pour la période de vérification, les virements de 5 % au fonds de réserve n'ont pas été effectués mensuellement, contrairement à l'exigence du paragraphe 7.17 des statuts nationaux.

Une somme égale à la moitié des revenus déposés dans le fonds de réserve (ou 2,5 % des revenus déposés dans le fonds général) est destinée mensuellement à l'établissement d'un fonds de financement de la syndicalisation externe.

17. SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE STTP

La Société immobilière STTP a été constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario. Par la suite, la société a été prorogée sous la Loi des corporations de l'Ontario le 16 juin 2009. La société est propriétaire de trois immeubles, de deux espaces à bureaux en copropriété et de treize condominiums résidentiels :

- le bureau national du STTP situé au 377-385, rue Bank, à Ottawa (Ontario);
- le bureau de la région de l'Ontario du STTP situé au 344, rue Sovereign, à London (Ontario);
- le bureau de la région du Pacifique du STTP situé au 999, rue Carnarvon, à New Westminster (Colombie-Britannique);
- cinq condominiums résidentiels situés au 1227, rue Wellington, à Ottawa (Ontario);
- le bureau de la région du Québec du STTP situé au 5000, boulevard des Gradins, bureau 340, à Québec (Québec);
- le bureau de la région du Montréal métropolitain du STTP situé au 565, Crémazie Est, bureau 4400, à Montréal (Québec);
- huit condominiums résidentiels situés au 300, rue Lisgar, à Ottawa (Ontario).

Les fonds nécessaires à l'achat des immeubles et le capital social proviennent du placement de sommes tirées du fonds de défense. Ce placement ne porte pas intérêt et ne comporte pas de modalités fixes de remboursement. Selon la version provisoire des états financiers au 30 juin 2016, le solde de l'hypothèque commerciale (consenti par la banque Toronto Dominion) est de 801 586 \$ pour les condominiums résidentiels de la rue Wellington. Le solde de l'hypothèque commerciale des condominiums de la rue Lisgar est de 1 998 719 \$. La valeur nette des actifs de la Société immobilière STTP, énumérés ci-dessus, est de 11 017 727 \$.

18. RAPPORTS FINANCIERS

18.1 Le Conseil national des syndics constate que les états financiers de la période visée par la présente vérification n'ont pas été envoyés aux sections locales, contrairement à l'exigence du paragraphe 4.50 des statuts nationaux.

18.2 Le Conseil national des syndics a examiné le budget adopté par le Conseil exécutif national à sa réunion de juillet 2016. Le budget n'a pas été envoyé aux sections locales, contrairement à l'exigence du paragraphe 7.02 des statuts nationaux.

18.3 Le Conseil national des syndics a examiné l'ébauche des états financiers annuels de l'exercice 2015-2016, vérifiés par le cabinet comptable Marcil Lavallée. Le point 17.1 du présent rapport fait état du solde des divers fonds syndicaux.

18.4 Le Conseil national des syndics a passé en revue les deux (2) propositions que le bureau national a reçues de la part de cabinets de vérificateurs. Les deux (2) cabinets ont visité le bureau national et ont présenté leurs propositions au Conseil national des syndics et à la secrétaire-trésorière nationale.

À la suite d'un examen minutieux des propositions et d'un débat, le Conseil national des syndics a choisi le cabinet de vérificateurs « Marcil Lavallée », conformément à l'alinéa 4.99 b) des statuts nationaux.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

18.1 Que la secrétaire-trésorière nationale envoie aux sections locales les états financiers du Syndicat deux fois par année, comme le prévoit le paragraphe 4.50 des statuts nationaux.

La secrétaire-trésorière nationale veillera à faire parvenir aux sections locales l'état des revenus et des dépenses dès son adoption par le Conseil exécutif national.

18.2 Que le Conseil exécutif national se conforme aux dispositions du paragraphe 7.02 des statuts nationaux.

Le budget de 2017-2018 adopté par le Conseil exécutif national, y compris l'information requise aux termes du paragraphe 7.02 des statuts nationaux, a été transmis aux sections locales.

18.4 Que le Conseil exécutif national approuve le choix du cabinet « Marcil Lavallée » par le Conseil national des syndics, conformément à l'alinéa 4.99 b) des statuts nationaux. (Il faut noter que durant sa présentation au Conseil national des syndics, ce cabinet de vérificateurs a indiqué être ouvert à une contre-proposition.)

Le Conseil exécutif national a approuvé le choix du Conseil national des syndics en ce qui concerne le cabinet de vérification. La secrétaire-trésorière nationale et le directeur des finances et de l'administration négocieront avec la firme Marcil Lavallée pour convenir des honoraires.

19. MEMBRES DU PERSONNEL ADMINISTRATIF DU STTP

19.1 Tout le personnel qui travaille au bureau national et aux bureaux régionaux est visé par une convention collective négociée entre le STTP et leur syndicat respectif.

	Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau (SEPB 225)	Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP 1979)
Nbre d'employées et employés	45	23
Début de la convention collective	1 ^{er} juillet 2015	16 août 2009
Fin de la convention collective	30 juin 2017	15 août 2013*

* les parties sont en négociations

19.2 Au 30 juin 2016, le STTP comptait trois employées et employés des services administratifs visés par des contrats de travail individuels. Les postes de ces trois personnes et la date d'échéance de leur contrat sont les suivants :

1. Directrice des finances et de l'administration	25 août 2017
2. Directeur de la technologie de l'information	30 mars 2018
3. Directrice, affaires électroniques	août 2012

19.3 Pour l'année financière se terminant le 30 juin 2016, le Conseil national des syndics a constaté que les membres de l'unité de négociation du SEPB 225, aux bureaux national et régionaux, comptaient environ 352 journées de congé annuel inutilisées, ce qui correspond à environ 96 601 \$.

Le Conseil national des syndics a aussi constaté que les crédits de congé de maladie inutilisés des membres de l'unité de négociation du SEPB 225, qui sont remboursés au taux de 20 % selon leur convention collective, représentaient la somme de 242 569,09 \$.

Au 30 juin 2016, les membres de l'unité de négociation du SCFP 1979 travaillant au bureau national comptaient pour leur part environ 656 journées de congé annuel inutilisées, ce qui correspond à environ 186 700 \$.

20. FONDS D'ÉTUDES JOE DAVIDSON

Le Conseil national des syndics a examiné la documentation indiquant qu'aucune bourse d'études prévue au paragraphe 11.04 des statuts nationaux n'a été octroyée pour la période se terminant le 30 juin 2016.

21. PAIEMENT DES CONGÉS POUR FONCTIONS SYNDICALES (CLAUSE 26.06 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE L'UNITÉ URBAINE ET CLAUSE 21.04 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE L'UNITÉ DES FFRS)

21.1 Tous les mois, Postes Canada remet à chaque section locale une facture totalisant les coûts des salaires des membres en congé pour fonctions syndicales. Bien que le bureau national assume une partie de ces coûts, une bonne partie relève des sections locales. Celles-ci sont nombreuses à

négliger de payer ces factures dans le délai prévu dans la convention collective. Résultat : le bureau national reçoit la facture relative aux coûts des congés pour fonctions syndicales.

Dans le cadre de sa deuxième vérification, le Conseil national des syndics a examiné ces montants. Le tableau ci-dessous présente les montants que les sections locales n'ont pas versés à Postes Canada, et que le bureau national a retenus sur les ristournes mensuelles destinées aux sections locales.

Mois	Somme retenue des ristournes
Juillet 2015	9 129,70 \$
Août 2015	18 687,21 \$
Septembre 2015	28 091,00 \$
Octobre 2015	27 081,41 \$
Novembre 2015	42 768,54 \$
Décembre 2015	53 421,01 \$
Janvier 2016	10 317,00 \$
Février 2016	12 408,21 \$
Mars 2016	21 041,50 \$
Avril 2016	21 849,68 \$
Mai 2016	33 802,15 \$
Juin 2016	5 899,92 \$
Total	284 497,33 \$

Région	Somme retenue de juillet 2014 à juin 2015
Atlantique	47 413,73 \$
Québec	18 030,57 \$
Montréal métro.	0,00 \$
Centre	51 620,85 \$
Toronto métro.	48 369,34 \$
Ontario	43 982,15 \$
Prairies	47 647,31 \$
Pacifique	27 433,38 \$
Total	284 497,33 \$

Bien que le bureau national récupère les montants impayés des congés pour fonctions syndicales en les soustrayant des ristournes mensuelles qu'il verse aux sections locales, il est tout de même très préoccupant de constater que certaines sections locales ne vérifient pas leurs factures, et que, par conséquent, des erreurs risquent de ne pas être relevées. Résultat : une partie des fonds du Syndicat sont versés à l'employeur alors qu'ils devraient plutôt être utilisés pour servir les membres.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

21.1 Que la secrétaire-trésorière nationale, de concert avec le directeur national de chaque région, rappelle, par écrit, aux secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers de section locale l'importance de vérifier chaque facture reçue de Postes Canada afin d'y déceler les erreurs et de les signaler, par écrit, à la secrétaire-trésorière nationale, dans les quarante-cinq (45) jours de la date de facturation. Une copie de la lettre de rappel doit être versée au dossier des états financiers des sections locales, au bureau national.

Nos dossiers indiquent que le bureau national n'exige pas que les sections locales l'avisen lorsque la facturation de congés pour fonctions syndicales est contestée. La lettre avisant la section locale de la somme retenue sur la ristourne nationale en raison de factures non payées et non contestées n'exige pas l'envoi au bureau national de documents relatifs à ces factures.

La secrétaire-trésorière nationale enverra une lettre aux sections locales leur rappelant l'importance de vérifier l'exactitude des factures reçues de Postes Canada pour s'assurer qu'elles ne comportent pas d'erreurs.

22. COMITÉ DE L'ANNEXE « AA »

Le Conseil national des syndics a vérifié les coûts du Comité de l'annexe « AA » pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

Le comité est composé de deux membres du STTP qui travaillent avec la Société à cerner, à mener et à évaluer des projets liés à la cueillette et à la livraison du courrier. Les membres du Comité répartissent au prorata le temps qu'ils consacrent au comité de l'annexe « AA », dont une partie est payée par Postes Canada et l'autre par le bureau national.

Le STTP a payé un montant de 78 156,36 \$, qui correspond à sa portion des coûts du Comité.

Les projets de l'annexe « AA » en cours sont les suivants :

- Analyse statistique des facteurs de blessures chez les factrices et facteurs;
- Deuxième projet de livraison des envois sans adresse (média poste).

Programme d'assurance-invalidité de courte durée

	Atlantique	Québec	Montréal	Centre	Toronto	Ontario	Prairies	Pacifique	Total
2015-2016	2 048 \$	12 450 \$	34 090 \$	37 646 \$	65 941 \$	103 697 \$	77 016 \$	48 332 \$	381 219 \$
2014-2015	13 694 \$	14 323 \$	28 513 \$	54 254 \$	75 952 \$	85 665 \$	78 559 \$	64 910 \$	415 870 \$
2013-2014	11 788 \$	15 135 \$	14 715 \$	27 169 \$	40 254 \$	45 744 \$	49 451 \$	22 898 \$	227 153 \$

SSQ et les coûts de son programme d'assurance-invalidité de courte durée

	STTP	SEPB	SCFP	TOTAL
2015-2016	92 902,49 \$	36 438,33 \$	28 575,53 \$	157 916,35 \$

23. PROGRAMME D'ASSURANCE-INVALIDITÉ DE COURTE DURÉE

Après avoir constaté une hausse marquée des frais médicaux liés au processus d'appel final du Programme d'assurance-invalidité de courte durée en 2014-2015, le Conseil national des syndics note que ces frais se sont stabilisés à environ 400 000 \$. Les frais pour 2015-2016 correspondaient à un peu moins de 92 % des frais de l'année précédente.

24. SSQ ET LES COÛTS DE SON PROGRAMME D'ASSURANCE-INVALIDITÉ DE COURTE DURÉE

Les dirigeantes et dirigeants et le personnel du bureau national, des bureaux régionaux de même que les dirigeantes et dirigeants de section locale à plein temps sont visés par un régime d'assurance-invalidité de courte durée de la SSQ (leurs fonctions les empêchant d'être visés par le PAICD de Postes Canada).

La répartition des coûts liés au programme d'assurance-invalidité de courte durée de la SSQ pour l'exercice 2015-2016 est présentée, par unité de négociation, dans le tableau ci-dessus.

25. CAMPAGNE « SAUVONS POSTES CANADA »

Le Conseil national des syndics a examiné les dépenses associées à la campagne « Sauvons Postes Canada ». Elles comprennent, sans toutefois s'y limiter, les salaires perdus, les salaires des coordonnatrices et coordonnateurs de campagne, les frais d'impression, les fournitures et la publicité.

Campagne « Sauvons Postes Canada »

	Montant dépensé	Montant tiré du fonds général	Montant tiré du fonds de réserve
2013-2014	929 758,97 \$	570 000,00 \$	359 758,97 \$
2014-2015	1 724 715,19 \$	1 724 715,19 \$	0,00 \$
2015-2016	1 435 861,26 \$	1 125 861,26 \$	310 000,00 \$

25.1 Au 30 juin 2016, onze coordonnatrices et coordonnateurs travaillaient à la campagne « Sauvons Postes Canada ».

25.2 En 2015, le Syndicat a fait l'acquisition d'un véhicule récréatif au coût de 142 463,75 \$ (avec lettrage). En 2016, le véhicule a été vendu au prix de 58 235 \$ (dommages et dépréciation pris en compte). Il est noté que le véhicule ne disposait pas d'un journal de bord, comme le recommande pourtant le Conseil national des syndics depuis plusieurs mandats.

Par conséquent, le Conseil national des syndics recommande :

25.2 Qu'un journal de bord soit utilisé dans tous les véhicules appartenant au Syndicat.

Des exemplaires du journal de bord ont été envoyés aux bureaux régionaux qui disposent de véhicules appartenant au Syndicat. Les directeurs nationaux veilleront à ce que le journal de bord soit utilisé.

25.2 Que le coût du véhicule récréatif soit pris en compte dans les coûts de la campagne « Sauvons Postes Canada ».

Le Conseil exécutif national prend note de la recommandation du Conseil national des syndics d'inclure dans les coûts de la campagne « Sauvons Postes Canada » le coût du véhicule récréatif utilisé dans le cadre de cette campagne. L'achat

du véhicule a été amorti dans le fonds général et le produit de sa vente a été retourné au fonds. Toutefois, parce que les états financiers vérifiés, y compris ce poste budgétaire, sont maintenant clos, l'ajustement demandé donnerait lieu à des coûts additionnels. Par conséquent, le Conseil exécutif national ne croit pas que l'ajustement soit nécessaire ou justifié.

26. FONDS NÉGOCIÉS DANS LE CADRE DES CONVENTIONS COLLECTIVES

Le Conseil national des syndics a examiné l'état des fonds négociés à l'intention des membres et prévus dans les différentes conventions collectives.

Selon la version provisoire des états financiers du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

	Fonds de garde d'enfants	Fonds international	Fonds d'éducation
Revenus	2 336 541 \$	199 881 \$	2 471 498 \$
Dépenses	2 027 760 \$	199 881 \$	2 353 058 \$
(Déficit) / Excédent	308 781 \$	0 \$	118 440 \$
Solde au 30 juin 2016	4 119 994 \$	0 \$	1 683 395 \$

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables visant les organismes sans but lucratif et ont été révisés rétroactivement à l'exercice 2015-2016.

FONDS D'ÉDUCATION – UNITÉS DE NÉGOCIATION DU SECTEUR PRIVÉ

Le Conseil national des syndics a aussi examiné l'état des fonds d'éducation des unités de négociation du secteur privé. Selon un imprimé d'ordinateur daté du 30 juin 2016, les soldes sont les suivants :

RMS Pope	3 000,00 \$
EMC – Bedford	25 199,46 \$
Easy Express – Atlantique	1 000,00 \$
Pro Ex Transportation	1 800,00 \$
Bee Clean – Hamilton	2 700,00 \$
Dynamex – Red River	27 996,21 \$
Total	61 695,67 \$

27. SYNDICALISATION EXTERNE

27.1 Selon l'information remise au Conseil national des syndics pour la période visée par la présente vérification, le tableau suivant présente l'état du fonds destiné au financement de la syndicalisation externe :

Solde au 30 juin 2015	2 513 207,19 \$
Plus 2,5 % du fonds de réserve (du 1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016)	644 910,94 \$
Moins les dépenses pour la période du 1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016	(72 325,69 \$)
Solde au 30 juin 2016	3 085 792,44 \$

Il est à noter que les frais juridiques connexes ne sont pas imputés au fonds de syndicalisation

externe.

27.2 Pour la période visée par la présente vérification, nous constatons une diminution du nombre d'unités de négociation du secteur privé. Leur nombre est passé de 23 à 20.

En ce qui concerne le fonds d'éducation, le Syndicat a reçu des sommes des trois unités suivantes : Dynamex Red River; EMC de Bedford et Pro-Ex de l'Atlantique.

28. PRÉCOMPTE ET EFFECTIF

Le Conseil national des syndics a fait la vérification des précomptes et de l'effectif, conformément au sous-alinéa 4.99 e) de nos statuts nationaux pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

Les informations et statistiques proviennent de relevés informatiques mis à notre disposition pour fin d'analyse. Les relevés désignent tous les employées et employés comme étant « à plein temps », « à temps partiel » ou « temporaires » et indiquent le statut de membre approprié, selon la définition fournie dans les statuts nationaux et les différentes conventions collectives. Ce sont :

- « Membres en règle » à plein temps, à temps partiel et temporaire;
- « Membres » à plein temps, à temps partiel et temporaire;
- « Rand » à plein temps, temps partiel et temporaire.

Note :

- Les termes « membre en règle » et « membre » sont définis dans les paragraphes 1.04 et 1.07 des statuts nationaux.
- Le terme « Rand » fait référence à la formule prévue à l'article 70 du *Code canadien du travail* pour recueillir les cotisations syndicales des employés et employées qui ont choisi de ne pas être membres du syndicat ou qui ont perdu leur statut de membre aux termes du paragraphe 1.11 des statuts nationaux.
- Les syndics veulent continuer à présenter les précomptes et les effectifs sur une période de 6 mois pour une représentation plus ventilée, même si la vérification est sur une base annuelle maintenant.
- Pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, le nombre de membres du STTP a diminué de 650.
- L'unité urbaine a subi une perte de 1 011 membres.
- Pour l'unité des FFRS, nous avons une augmentation de 349 membres.
- Pour le secteur privé, nous avons une augmentation de 12 membres.

Tableau n° 1

**Moyenne du nombre de membres en règle, membres et Formule Rand par secteur de négociation
du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015**

	Exploitation urbaine	FFRS	Secteur privé	Total
Moyenne : 1^{er} juillet au 31 décembre 2015	41 739	8 340	598	50 677
Moyenne : 1 ^{er} janvier au 30 juin 2015	42 034	8 162	647	50 843
Variation	(295)	178	(49)	(166)

**Moyenne du nombre de membres en règle, membres et Formule Rand par secteur de négociation
du 1^{er} janvier au 30 juin 2016**

	Exploitation urbaine	FFRS	Secteur privé	Total
Moyenne : 1^{er} janvier au 30 juin 2016	41 023	8 511	659	50 193
Moyenne : 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2015	41 739	8 340	598	50 677
Variation	(716)	171	61	(484)

Tableau n° 2

**Moyenne du nombre de membres en règle, membres et Formule Rand travaillant à plein temps, à temps partiel ou temporaire
du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015**

	Plein temps	Temps partiel	Temporaire	Total
Moyenne : 1^{er} juillet au 31 décembre 2015	35 533	5 971	9 173	50 677
Moyenne : 1 ^{er} janvier au 30 juin 2015	35 931	6 045	8 867	50 843
Variation	(398)	(74)	306	(166)

**Moyenne du nombre de membres en règle, membres et Formule Rand travaillant à plein temps, à temps partiel ou temporaire
du 1^{er} janvier au 30 juin 2016**

	Plein temps	Temps partiel	Temporaire	Total
Moyenne : 1^{er} janvier au 30 juin 2016	35 197	6 167	8 829	50 193
Moyenne : 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2015	35 533	5 971	9 173	50 677
Variation	(336)	196	(344)	(484)

Tableau n° 3

**Moyenne du nombre de membres par statut
du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015**

	Membres en règle	Membres	Rand	Total
Moyenne : 1^{er} juillet au 31 décembre 2015	43 169	1 944	6 064	51 177
Moyenne : 1 ^{er} janvier au 30 juin 2015	43 362	2 089	5 879	51 330
Variation	(193)	(145)	185	(153)

Note : 500 membres à vie sont inclus à l'intérieur des membres en règle pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015.

487 membres à vie sont inclus à l'intérieur des membres en règle pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015.

En conformité avec le paragraphe 1.21 des statuts nationaux, 216 personnes ont obtenu le statut de membre à la retraite du STTP mais ne sont pas incluses à l'intérieur des tableaux ci-dessus. Les chiffres de tous les tableaux ont été arrondis.

**Moyenne du nombre de membres par statut
du 1^{er} janvier au 30 juin 2016**

	Membres en règle	Membres	Rand	Total
Moyenne : 1^{er} janvier au 30 juin 2016	43 148	1 903	5 652	50 703
Moyenne : 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2015	43 169	1 944	6 064	51 177
Variation	(21)	(41)	(412)	(474)

Note : 510 membres à vie sont inclus à l'intérieur des membres en règle pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016.

500 membres à vie sont inclus à l'intérieur des membres en règle pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015.

En conformité avec le paragraphe 1.21 des statuts nationaux, 251 personnes ont obtenu le statut de membre à la retraite du STTP mais ne sont pas incluses à l'intérieur des tableaux ci-dessus.

Tableau n° 4

**Nombre moyen de membres par région, par groupe et par secteur de négociation
du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015**

Région	Unité de l'exploitation urbaine						Secteur privé	Unités rurale	Grand total
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Inconnu	Total			
Atlantique	1 165	1 346	28	4	3	2 545	147	957	3 649
Québec	767	2 241	6	0	4	3 014	8	1 605	4 627
Montréal métro.	2 611	3 076	162	8	0	5 857	0	271	6 128
Centre	1 242	1 967	32	4	0	3 245	47	1 274	4 566
Toronto métro.	4 428	3 145	205	13	0	7 791	0	387	8 178
Ontario	1 646	4 356	54	10	0	6 066	39	1 516	7 621
Prairies	2 816	3 960	126	17	4	6 923	205	1 593	8 721
Pacifique	2 256	3 946	88	7	1	6 298	152	737	7 187
Total	16 931	24 037	701	63	12	41 739	598	8 340	50 677

**Nombre moyen de membres par région, par groupe et par secteur de négociation
du 1^{er} janvier au 30 juin 2016**

Région	Unité de l'exploitation urbaine						Secteur privé	Unités rurale	Grand total
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Inconnu	Total			
Atlantique	1 109	1 273	26	5	2	2 415	151	972	3 538
Québec	777	2 177	6	0	1	2 961	8	1 627	4 596
Montréal métro.	2 507	3 017	158	7	0	5 689	0	280	5 969
Centre	1 213	1 921	31	3	0	3 168	46	1 295	4 509
Toronto métro.	4 381	3 046	195	12	1	7 635	0	385	8 020
Ontario	1 642	4 365	53	9	1	6 070	45	1 544	7 659
Prairies	2 800	3 859	123	16	5	6 803	213	1 654	8 670
Pacifique	2 265	3 926	83	7	1	6 282	196	754	7 232
Total	16 694	23 584	675	59	11	41 023	659	8 511	50 193

Tableau n° 5

**Répartition des Fonds reçus
du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016**

Revenus des cotisations	43 357 738,58 \$
Ristournes locales	(10 399 799,13) \$
Prélèvements locaux	(498 999,23) \$
Ristournes locales additionnelles (paragraphe 7.08)	(736 866,00) \$
Capitalisations – Fédérations du travail	(468 999,18) \$
Assurance facultative	(1 607 636,42) \$
Assurance-vie de base	(1 006 997,83) \$
Paiements non appliqués et retenus	(19 021,63) \$
Fonds de réserve	(1 279 579,96) \$
Fonds de défense	(3 998 643,45) \$
Fonds général	(23 341 195,75) \$

Note : Le tableau ci-dessus indique, pour la période de vérification, la totalité des Fonds reçus et leur répartition.

Ceci conclut notre rapport que nous soumettons maintenant aux membres du Conseil exécutif national.

Anthony Holzer
Président
Région du
Pacifique

Jean Marcon
Membre
Région du
Québec

Mary Aitken
Membre
Région du
Centre

John Lawrence
Membre
Région de
l'Ontario

Kevin Peterson
Secrétaire
Région de
l'Atlantique

Roland Savard
Membre
Région du
Montréal métropolitain

Gurpreet Nijjar
Membre
Région du
Toronto métropolitain

Robert Laliberte
Membre
Région des
Prairies

PERSPECTIVE STTP

Perspective est publié en français et en anglais par le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, 377, rue Bank, Ottawa (Ontario) K2P 1Y3.
Tél. : (613) 236-7238 Téléc. : (613) 563-7861
www.cupw-sttp.org

Écrivez-nous. Envoyez vos commentaires par courriel à la rédaction, à : commentaires@cupw-sttp.org

Rédacteur en chef : G. Floresco

Production et traduction :
A. Boulet, F. Boissonneault, C. Drouin, J. Gilles, G. Laflamme, B. Luijkenaar, M. Parrot, M. Prévost, E. Tobin

Adjointes et adjoints à la rédaction :
D. Bleakney, M. Champagne, B. Collins, P. Denley, M. Palecek, J. Simpson

Collaborateurs et collaboratrices :
M. Palecek

Affiliations :
• Association canadienne de la presse syndicale
• Congrès du travail du Canada (CTC)
• Internationale des compétences et des services – UNI
• Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF)
• Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

POLITIQUE ÉDITORIALE

Votre opinion nous intéresse. *Perspective* publiera toutes les lettres provenant des membres du STTP à condition qu'elles :

- comptent 400 mots ou moins. Des articles plus longs peuvent être soumis à titre de commentaire;
- ne dérogent pas aux politiques et aux principes du STTP, y compris à la politique contre la discrimination et le harcèlement à l'endroit des femmes, des personnes de couleur, des membres des Premières Nations, des Inuits, des Métis, des lesbiennes, des gais, des personnes bisexuelles, des personnes trans et des personnes ayant des limitations fonctionnelles;
- soient dactylographiées ou écrites lisiblement;
- incluent le nom de l'auteur, l'adresse, la section locale et un numéro de téléphone où l'auteur peut être joint en cas de problème.

Perspective publiera des lettres anonymes au besoin. Autrement, le nom et la section locale de l'auteur paraîtront au bas de la lettre.

Perspective communiquera avec les auteurs si la publication de leur lettre pose problème.

Nous acceptons les lettres envoyées par la poste, par télécopieur et par courrier électronique.

Somm@ire
STTP



Restez branchés. Soyez informés.
Abonnez-vous @ sttp.ca/fr/Sommaire-STTP

Résultats du vote référendaire

Exploitation postale urbaine • Convention collective

Résultats nationaux

Régions	Oui	Non	Annulés	Total	Votes valides
Atlantique	282	586	4	872	868
Québec	919	125	1	1 045	1 044
Montréal métropolitain	925	347	2	1 274	1 272
Centre	628	299	3	930	927
Toronto métropolitain	490	865	15	1 370	1 355
Ontario	1 018	547	4	1 569	1 565
Prairies	1 205	284	2	1 491	1 489
Pacifique	851	681	3	1 535	1 532
Total	6 318	3 734	34	10 086	10 052
Pourcentage	62,85 %	37,15 %			100 %
				Reçu 193	
				Total 207	
					93,24 %

Résultats du vote référendaire

Factrices et facteurs ruraux et suburbains • Convention collective

Résultats nationaux

Régions	Oui	Non	Annulés	Total	Votes valides
Atlantique	92	357	1	450	449
Québec	596	30	1	627	626
Montréal métropolitain	90	24	0	114	114
Centre	335	250	2	587	585
Toronto métropolitain	4	144	1	149	148
Ontario	308	303	2	613	611
Prairies	264	187	3	454	451
Pacifique	196	224	1	421	420
Total	1 885	1 519	11	3 415	3 404
Pourcentage	55,38 %	44,62 %			100 %
				Reçu 187	
				Total 195	
					96 %

Région du Montréal métropolitain

Sections locales	Oui	Non	Annulés	Total
Montréal	925	347	2	1 274
Total	925	347	2	1 274
	Reçu 1			
	Total 1			
		100 %		

Résultats du vote - répartition par section locale

Région du Toronto métropolitain

Sections locales	Oui	Non	Annulés	Total
Toronto	490	865	15	1,370
Totals	490	865	15	1,370
	Reçu 1			
	Total 1			
		100 %		

Région du Montréal métropolitain

Sections locales	Oui	Non	Annulés	Total
Montréal	90	24	0	114
Total	90	24	0	114
	Reçu 1			
	Total 1			
		100 %		

Région du Toronto métropolitain

Sections locales	Oui	Non	Annulés	Total
Toronto	4	144	1	149
Total	4	144	1	149
	Reçu 1			
	Total 1			
		100 %		

Région de l'Atlantique

Sections locales	Oui	Non	Annulés	Total
Annapolis Valley	3	4	0	7
Antigonish	0	14	0	14
Acadie-Bathurst	4	13	0	17
Breton	5	29	0	34
Bridgewater	11	8	0	19
Campbellton	5	8	0	13
Carbonear	0	2	0	2
Channel-Port-Aux-Basques	0	5	0	5
Charlottetown	15	9	0	24
Clarenville *				0
Corner Brook	6	11	0	17
Cumberland	5	12	0	17
Deer Lake	0	3	0	3
Edmundston	1	9	0	10
Exploits Valley	4	10	0	14
Fredericton-Oromocto	13	22	0	35
Fundy	37	57	1	95
Gander-Lewisporte	11	0	0	11
Goose Bay	1	5	0	6
Grand-Falls / Windsor *				0
Labrador City/Wabush	0	9	0	9
Liverpool	2	0	0	2
Miramichi	11	12	0	23
Moncton	32	75	0	107
New Glasgow	2	9	1	12
Nova	64	162	0	226
Pictou	4	0	0	4
Port Hawkesbury	0	1	0	1
St. Anthony	0	4	0	4
St. John's	26	57	1	84
St. Stephen	4	3	0	7
Stephenville	1	12	0	13
Summerside	5	7	0	12
Truro	10	9	1	20
Woodstock	0	0	0	0
Yarmouth	0	5	0	5
Total	282	586	4	872
	Reçu	34		
	Total	36		
		94 %		

Région des Prairies

Sections locales	Oui	Non	Annulés	Total
Banff	3	0	0	3
Battleford *				0
Brandon	27	4	0	31
Calgary	262	28	0	290
Canora	3	0	0	3
Dauphin-Swan River	5	0	0	5
Drayton Valley	5	0	0	5
Edmonton	273	52	0	325
Estevan	11	0	0	11
Flin Flon	8	2	0	10
Fort McMurray	8	17	0	25
Grande Prairie	27	14	0	41
Hay River	4	0	0	4
Inuvik	3	0	0	3
Lethbridge	38	6	0	44
Lloydminster *				0
Medicine Hat	18	3	0	21
Melville *				0
Moose Jaw	8	1	0	9
Neepawa *				0
Ponoka	3	0	0	3
Portage La Prairie	10	2	0	12
Prince Albert	15	5	0	20
Red Deer	19	3	0	22
Red River *				0
Regina	71	13	0	84
Saskatoon	82	44	0	126
Swift Current	13	0	0	13
The Pas	4	0	0	4
Thompson	14	0	0	14
Weyburn	19	0	0	19
Winnipeg	238	84	2	324
Yellowknife	8	1	0	9
Yorkton	6	5	0	11
Total	1 205	284	2	1 491
	Reçu	29		
	Total	34		
		85 %		

Région du Québec

Sections locales	Oui	Non	Annulés	Total
Baie-Comeau	11	1	0	12
Bois-Francs	24	0	0	24
Chibougamau	9	0	0	9
Côte-Nord	25	2	0	27
Drummondville	32	5	0	37
Farnham	10	0	0	10
Gaspé	6	0	0	6
Granby	27	2	0	29
Haut-du-Lac	24	2	0	26
Hautes-Laurentides	10	1	0	11
Iles-de-la-Madeleine	0	0	0	0
Joliette	19	2		21
La Mauricie	51	8	0	59
La Sarre	7	1	0	8
Matane	13	1	0	14
Mont-Joli	14	0	0	14
Outaouais-Québécois	70	6	0	76
Québec	213	25	0	238
Rimouski	19	1	0	20
Rivière-du-Loup	19	0	0	19
Rouyn-Noranda	14	0	0	14
Saguenay/Lac St-Jean	92	7	0	99
Sherbrooke	51	12	1	64
Sorel	9	2	0	11
Ste-Thérèse-de-Blainville	6	37	0	43
St-Hyacinthe	20	1	0	21
St-Jean	28	5	0	33
St-Jérôme	15	0	0	15
Thetford Mines	17	1	0	18
Val-d'Or	19	1	0	20
Valleyfield	24	2	0	26
Vaudreuil-Dorion	21	0	0	21
Total	919	125	1	1 045
	Reçu	32		
	Total	32		
		100 %		

Région de l'Ontario

Sections locales	Oui	Non	Annulés	Total
Amherstburg	30	5	0	35
Brantford	27	15	0	42
Chatham	25	0	0	25
Clinton	1	0	0	1
Delhi	5	0	0	5
Fort Erie	10	1	0	11
Georgetown-Acton	15	2	0	17
Guelph	26	24	1	51
Hamilton	69	147	0	216
Kitchener-Waterloo	107	53	0	160
London	136	53	0	189
Milton	5	2	0	7
Niagara Falls	22	3	1	26
Orangeville	9	1	0	10
Oshawa	30	47	1	78
Owen Sound	21	2	0	23
Port Hope	9	0	0	9
Sarnia	41	10	0	51
Scarborough	166	124	1	291
Simcoe	4	0	0	4
St. Catharines	41	9	0	50
St. Thomas	19	5	0	24
Stratford	22	1	0	23
Strathroy	8	7	0	15
Tillsonburg	8	4	0	12
Welland	24	4	0	28
Windsor	118	26	0	144
Wingham	12	1	0	13
Woodstock	8	1	0	9
Total	1 018	547	4	1 569
	Reçu	29		
	Total	29		
		100 %		

Région du Centre

Sections locales	Oui	Non	Annulés	Total
Alexandria-Hawkesbury	9	0	0	9
Arnprior-Renfrew *				0
Barrie	28	13	1	42
Belleville	33	4	0	37
Brockville-Prescott	11	0	0	11
Chapleau *				0
Cobourg	17	3	0	20
Cochrane *				0
Collingwood	6	6	0	12
Cornwall	14	7	0	21
Dryden	16	0	0	16
Elliott Lake-Blind River	6	0	0	6
Fort Frances	7	7	0	14
Gananoque *				0
Hearst	6	0	0	6
Kapuskasing				

Région de l'Atlantique

Sections locales	Oui	Non	Annulés	Total
Annapolis Valley	6	11	0	17
Antigonish	2	14	1	17
Acadie-Bathurst	6	20	0	26
Breton	2	17	0	19
Bridgewater	14	7	0	21
Campbellton	0	6	0	6
Carbonear	1	6	0	7
Channel-Port-Aux-Basques	0	2	0	2
Charlottetown	3	16	0	19
Corner Brook	0	1	0	1
Cumberland	3	9	0	12
Deer Lake	0	3	0	3
Edmundston	0	5	0	5
Exploits Valley	0	4	0	4
Fredericton-Oromocto	7	14	0	21
Fundy	0	28	0	28
Gander-Lewisporte	0	2	0	2
Liverpool	2	6	0	8
Miramichi	0	12	0	12
Moncton	8	21	0	29
New Glasgow	4	9	0	13
Nova	5	45	0	50
Pictou	0	2	0	2
Port Hawkesbury	3	14	0	17
St. Anthony	0	1	0	1
St. John's	6	14	0	20
St. Stephen	3	9	0	12
Stephenville	0	2	0	2
Summerside	0	13	0	13
Truro	2	22	0	24
Woodstock	11	9	0	20
Yarmouth	4	13	0	17
Total	92	357	1	450
	Reçu	32		
	Total	32		
		100 %		

Région des Prairies

Sections locales	Oui	Non	Annulés	Total
Banff	5	3	0	8
Battleford *				0
Brandon	7	4	0	11
Calgary	37	92	2	131
Canora	2	0	0	2
Dauphin-Swan River	9	0	0	9
Drayton Valley	8	0	0	8
Edmonton	78	14	0	92
Estevan	1	0	0	1
Flin Flon *				0
Fort McMurray	0	7	0	7
Grande Prairie	9	10	0	19
Hay River	2	1	0	3
Lethbridge	16	7	1	24
Lloydminster *				0
Medicine Hat	10	1	0	11
Melville *				0
Moose Jaw	1	0	0	1
Ponoka	8	0	0	8
Portage La Prairie	2	0	0	2
Prince Albert	2	4	0	6
Red Deer	20	5	0	25
Regina	10	0	0	10
Saskatoon	2	28	0	30
Swift Current	3	0	0	3
The Pas	1	0	0	1
Thompson	0	0	0	0
Weyburn	1	0	0	1
Winnipeg	20	10	0	30
Yellowknife	6	1	0	7
Yorkton	4	0	0	4
Total	264	187	3	454
	Reçu	27		
	Total	31		
		87 %		

Région du Québec

Sections locales	Oui	Non	Annulés	Total
Baie-Comeau	1	0	0	1
Bois-Francs	18	0	0	18
Chibougamau *				0
Côte-Nord	4	0	0	4
Drummondville	23	1	0	24
Farnham	9	1	0	10
Gaspé	19	0	0	19
Granby	15	0	1	16
Haut-du-Lac	25	0	0	25
Hautes-Laurentides	29	1	0	30
Iles-de-la-Madeleine	3	0	0	3
Joliette	40	0	0	40
La Mauricie	17	2	0	19
La Sarre	6	1	0	7
Matane	14	0	0	14
Mont-Joli	7	0	0	7
Outaouais-Québécois	47	1	0	48
Québec	87	6	0	93
Rimouski	9	0	0	9
Rivière-du-Loup	14	0	0	14
Rouyn-Noranda	9	2	0	11
Saguenay/Lac St-Jean	26	3	0	29
Sherbrooke	31	1	0	32
Sorel	4	0	0	4
Ste-Thérèse-de-Blainville	18	2	0	20
St-Hyacinthe	9	0	0	9
St-Jean	18	2	0	20
St-Jérôme	33	1	0	34
Thetford Mines	12	1	0	13
Val-d'Or	8	1	0	9
Valleyfield	24	0	0	24
Vaudreuil-Dorion	17	4	0	21
Total	596	30	1	627
	Reçu	31		
	Total	32		
		97 %		

Région de l'Ontario

Sections locales	Oui	Non	Annulés	Total
Amherstburg	15	5	0	20
Brantford	11	8	0	19
Chatham	13	3	0	16
Clinton	6	0	0	6
Delhi	2	0	0	2
Fort Erie	3	2	0	5
Georgetown-Acton	7	13	0	20
Guelph	7	13	0	20
Hamilton	2	66	0	68
Kitchener-Waterloo	12	20	0	32
London	15	16	1	32
Milton	12	6	0	18
Niagara Falls	4	1	0	5
Orangeville	15	6	0	21
Oshawa	3	29	0	32
Owen Sound	41	11	0	52
Port Hope	3	1	0	4
Sarnia	16	1	0	17
Scarborough	24	86	1	111
Simcoe	10	1	0	11
St. Catharines	8	3	0	11
St. Thomas	8	1	0	9
Stratford	7	1	0	8
Strathroy	8	3	0	11
Tillsonburg	9	0	0	9
Welland	15	1	0	16
Windsor	15	1	0	16
Wingham	4	1	0	5
Woodstock	13	4	0	17
Total	308	303	2	613
	Reçu	29		
	Total	29		
		100 %		

Région du Centre

Sections locales	Oui	Non	Annulés	Total
Alexandria-Hawkesbury	9	0	0	9
Arnprior-Renfrew *				0
Barrie	29	17	0	46
Belleville	17	15	1	33
Brockville-Prescott	10	3	0	13
Cobourg	6	4	0	10
Collingwood	15	6	0	21
Cornwall	13	1	0	14
Dryden	3	2	0	5
Elliott Lake-Blind River	2	1	0	3
Fort Frances	2	0	0	2
Hearst	1	0	0	1
Kapuskasing	2	0	0	2
Kenora	4	0	0	4
Kingston	26	1	0	27
Kirkland Lake	2	0	0	2
Lindsay	9	12	0	21
Midland	9	5	0	14
Muskoka	24	1	0	25
Napanee	10	2	0	12
Newmarket	16	49	0	65
North Bay	19	5	0	24
Orillia	17	8	0	25
Ottawa	10	59	1	